

The cover features a vibrant, abstract design composed of various overlapping shapes in shades of teal, orange, red, and lime green. The shapes are organic and fluid, creating a sense of movement and energy. The text is centered within a large teal shape.

Rapport annuel
2016



OFFICE
DE CONSULTATION PUBLIQUE
DE MONTRÉAL

PRODUCTION

Coordination de la rédaction
Luc Doray

Collaboration à la rédaction
Brunelle-Amélie Bourque
Louis-Alexandre Cazal
Luc Doray
Lizon Levesque
Anik Pouliot
Gilles Vézina

Révision
Lizon Levesque

Traduction
Joanne Gibbs

Photographies
Lucie Bataille
Josée Lecompte
Frédéric Tougas
Bureau de la présidence du conseil
Organisation de Coopération et de Développement Économiques

Conception graphique
Élisabeth Doyon

Dépôt légal - Bibliothèque et archives nationales du Québec, 2017
Dépôt légal - Bibliothèque et archives, Canada 2017
ISBN 978-2-924750-01-8 (imprimé)
ISBN 978-2-924750-02-5 (PDF)

Version électronique disponible sur le site Internet : www.ocpm.qc.ca
English paper version available upon request
English PDF available on the Internet website





Monsieur Frantz Benjamin
Président du conseil municipal
Ville de Montréal
Montréal (Québec)

Monsieur le Président,

Conformément à la Charte de la Ville de Montréal (L.R.Q., c. C-11.4), j'ai l'honneur de vous transmettre le rapport annuel 2016 de l'Office de consultation publique de Montréal.

Le présent rapport rend compte des activités de l'Office pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

La présidente de l'Office de consultation publique de Montréal,



Dominique Ollivier
Le 1^{er} mai 2017



Merci !

L'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) tient à remercier tous ses collaborateurs pour leur contribution à la promotion des activités de l'Office en 2016.

L'OCPM profite également de l'occasion pour remercier les groupes, organismes, citoyens, fonctionnaires et promoteurs qui ont participé aux diverses consultations publiques.

Les séances de consultation publique tenues par l'Office ont connu un franc succès grâce à l'engagement de tous les employés, professionnels, cadres et élus des arrondissements et des services centraux qui ont apporté leur aide et expertise pour assister les citoyens et les commissaires dans la compréhension des projets et des enjeux.

Sans la bonne volonté de tous, les consultations publiques de l'OCPM n'auraient pas atteint leur objectif premier de transmettre l'information et les données pertinentes sur les divers projets aux Montréalaises et aux Montréalais, en vue de recueillir leur opinion et leurs commentaires.

TABLE DES MATIÈRES

Message de la présidente	8
Mission et mandat	10
Activités	12
Bilan des communications	20
Relations extérieures	26
Budget	32
Annexe I	36
Notes biographiques de la présidente et des commissaires en 2016	
Annexe II	54
Extraits de la Charte de la Ville de Montréal	
Annexe III	58
Organisation, pratiques et code de déontologie	
Annexe IV	63
Liste des employés et collaborateurs en 2016	

Message de la présidente

L'année 2016 aura marqué pour l'Office de consultation publique de Montréal un tournant significatif en termes de participation de la population à nos processus. Les trois consultations non-règlementaires que le comité exécutif et le conseil municipal nous ont confiées, soit la suite du mandat issu du droit d'initiative sur la réduction de la dépendance montréalaise aux énergies fossiles, la consultation en amont sur le Plan de développement urbain, économique et social des quartiers avoisinant l'échangeur Turcot et celle sur la Stratégie centre-ville, nous ont permis de poursuivre nos innovations en matière d'approche numérique et d'inclusion. Ces dossiers ont généré des records de participation citoyenne. Cet engouement a été mesurable tant dans la participation en présentiel que dans les processus en ligne. Ce sont plus de 6000 personnes et organisations qui, cette année, ont fait entendre directement leur voix dans des dossiers importants pour l'avenir de Montréal.

Une expertise reconnue localement et internationalement

Ces succès de participation ne sont pas passés inaperçus et l'OCPM a été plus que jamais sollicité en 2016 pour partager ses expériences et son savoir-faire au niveau local, national et international. La reconnaissance de l'expertise et de la crédibilité de l'Office dépasse maintenant de loin les seuls cas prescrits dans la Charte et les frontières de la Métropole. En plus du Prix des bonnes pratiques en participation publique, décerné par un réseau

brésilien des villes, et d'une mention spéciale de l'Observatoire international de la démocratie participative (OIDP) pour le processus Vert Mtl, des organisations comme l'Association internationale des maires francophones (AIMF) et l'Organisation de Coopération et de Développement Économiques (OCDE) font appel à notre expertise pour participer à leur réflexion et leurs expérimentations sur l'articulation de la démocratie participative et de la démocratie représentative. De nouvelles structures qui se mettent en place comme Paris Métropole, une instance de collaboration de plus d'une centaine de collectivités d'Île-de-France, ont également engagé des démarches afin de s'inspirer de ce qui se fait à Montréal pour structurer la réflexion de leurs élus sur des mécanismes de participation citoyenne. Des citoyens et des élus de villes québécoises comme Gatineau ou Québec réclament leur version d'un office de consultation. Ce rayonnement a contribué à obtenir pour Montréal la présidence pour 2016-2017 de l'Observatoire de la démocratie participative (OIDP), et la responsabilité d'en organiser le congrès international qui se déroulera à Montréal en juin 2017.

Ce partage de bonnes pratiques, ces échanges constants et le réseautage qui en découle servent aussi à mieux nous outiller. Ils nous permettent de mieux documenter nos processus, d'enrichir nos pratiques et aussi de structurer le rôle d'accompagnement et de soutien des instances de la Ville organisant des exercices de consultation qui nous est dévolu par l'article 83 de la Charte.

Participation sans exclusion

La complexité croissante des dossiers qui nous sont confiés, l'évolution fulgurante des modes d'interaction avec les citoyens, le désir affirmé des élus de voir intégrer dans nos processus de nouveaux outils, dont la modélisation 3D, rendent indispensables pour l'Office de consultation publique de Montréal, de déployer des efforts supplémentaires pour garantir l'accessibilité et la crédibilité des mécanismes.

Nous tenons à nous assurer de joindre des groupes plus éloignés de nos processus ainsi

que des citoyens qui auparavant, par manque de temps, d'information ou de ressources, ne participaient pas. Nous cherchons à ce qu'en tout temps, une diversité de points de vue d'un ensemble de parties prenantes soit entendue pour mener des débats plus inclusifs, plus équitables et plus éclairants qui facilitent ensuite la prise de décision des élus.

De tels objectifs demandent un engagement et de l'imagination pour accroître notre visibilité et notre présence dans l'espace public dans un contexte où les ressources ne croissent pas. Le citoyen contributeur et l'intelligence collective prennent de plus en plus de place dans l'espace public. Il importe donc d'évaluer et de revoir périodiquement l'usage qui est fait de la consultation publique et des moyens qui y sont dévolus afin d'en favoriser la pérennité. En ce sens, il est important que l'Office puisse compter sur une indexation de ses budgets, les mêmes depuis sa création, qui lui permettra de faire face aux nouveaux défis créés par le contexte montréalais et de conserver au service de l'institution et, plus largement de la Ville, les expertises que nous avons développées.

2017 : une année de célébration, une occasion à ne pas rater

Je ne pourrais terminer ce mot de présentation de notre rapport de 2016, sans souligner l'importance de l'année 2017, pour Montréal et pour l'Office. En effet, non seulement est-ce le 375^e anniversaire de Montréal, mais c'est aussi le 15^e anniversaire de la création de l'OCPM. Les activités que nous avons menées en 2016 voulaient aussi préparer notre contribution à la célébration et au rayonnement de la métropole.

De plus en plus de gens reconnaissent la place importante que Montréal fait à la démocratie participative. Toutefois, l'expertise de l'Office pourrait et devrait encore davantage être mise à contribution pour soutenir toute sorte d'exercices innovants de construction de décisions publiques. Cela dépasse de loin les seuls exercices des mandats d'amont de la planification. Les expériences de consultations découlant des droits d'initiative ont mis en

lumière le désir des citoyens de tenir des débats plus génériques en amont des grands exercices d'élaboration ou de révision de politiques publiques ou de planification urbaine.

L'année 2016 s'est terminée par le dépôt de projets de loi sur le nouveau statut de Métropole et la reconnaissance du statut des villes comme gouvernements locaux. Les débats qui s'engageront dans les prochains mois sur ces questions ne manqueront pas. Cela pourrait être l'occasion, si telle est la volonté de nos élus, de préciser, voire même d'élargir l'éventail des cas où la consultation par l'Office est automatique, particulièrement dans le contexte où il est prévu l'élimination du recours référendaire à Montréal. Quant à nous, nous serons heureux de continuer à contribuer à faire de notre métropole un milieu moderne et ouvert dont les pratiques de débat citoyen serein assurent la cohésion sociale et le vivre-ensemble.

La présidente,



Dominique Ollivier



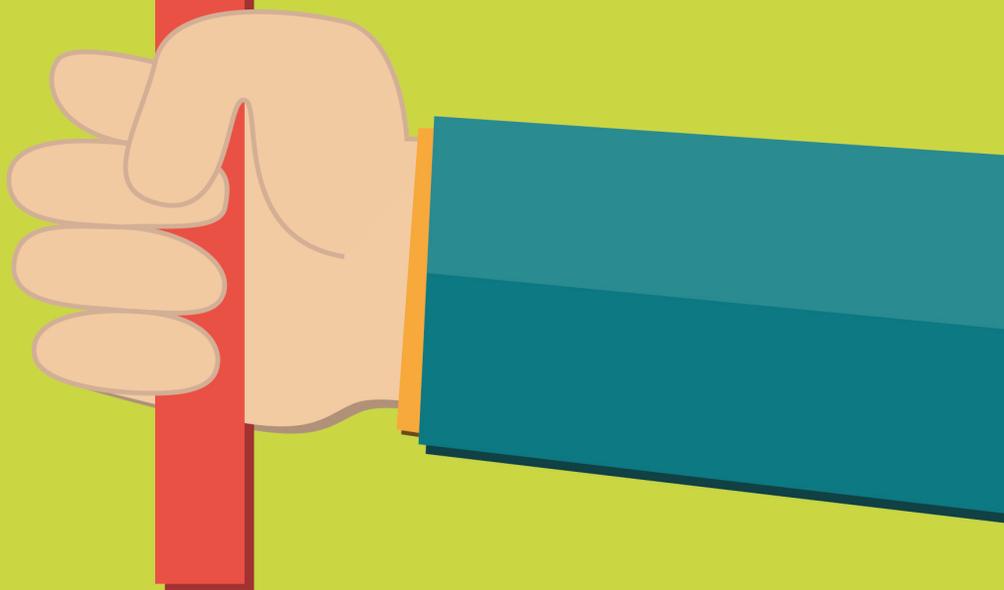
LA MISSION ET LE MANDAT DE L'OFFICE

La mission

Créé par l'article 75 de la Charte de la Ville de Montréal, l'Office de consultation publique de Montréal a pour mission de réaliser des mandats de consultation publique relativement aux différentes compétences municipales en urbanisme et en aménagement du territoire, et à tout projet désigné par le conseil municipal ou le comité exécutif.

Le mandat

Organisme indépendant dont les membres ne sont ni des élus ni des employés municipaux, l'Office de consultation publique de Montréal, établi depuis septembre 2002, reçoit ses mandats du conseil municipal et du comité exécutif.



LA CHARTE DE LA VILLE DE MONTRÉAL DÉFINIT AINSI LE MANDAT DE L'OCPM :

- 1° proposer des règles visant à encadrer la consultation publique faite par une instance de la Ville responsable de cette consultation en vertu de toute disposition applicable afin d'assurer la mise en place de mécanismes de consultation crédibles, transparents et efficaces;
- 2° tenir une consultation publique sur tout projet de règlement révisant le plan d'urbanisme de la ville;
 - 2.1° tenir une consultation publique sur tout projet de règlement modifiant le plan d'urbanisme de la ville, à l'exception de ceux adoptés par un conseil d'arrondissement;
- 3° tenir, sur tout projet désigné par le conseil ou le comité exécutif de la Ville et à la demande de l'un ou de l'autre, des audiences publiques sur le territoire de la ville.

Les articles 89 et 89.1 prévoient également que l'OCPM devra tenir une consultation publique sur tout règlement que le conseil de la Ville pourrait adopter concernant la réalisation d'un projet relatif à :

- > un équipement collectif ou institutionnel : équipement culturel, hôpital, université, collège, centre de congrès, établissement de détention, cimetière, parc régional ou jardin botanique;
- > de grandes infrastructures : aéroport, port, gare, cour ou gare de triage, établissement d'assainissement, de filtration ou d'épuration des eaux;
- > un établissement résidentiel, commercial ou industriel situé dans le centre des affaires ou, s'il est situé hors du centre des affaires, dont la superficie de plancher est supérieure à 25 000 mètres carrés;
- > un bien culturel reconnu ou classé, un monument historique cité conformément à la Loi sur les biens culturels (L.R.Q., c. B-4) ou dont le site envisagé est situé dans un arrondissement historique ou naturel ou dans un site du patrimoine au sens de la Loi.

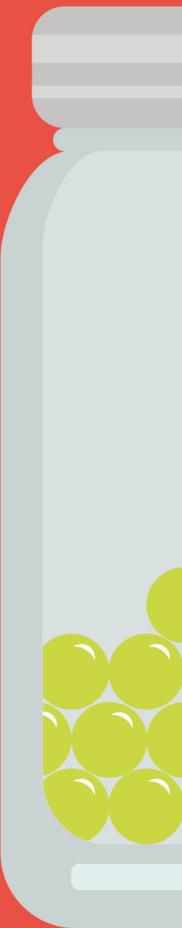
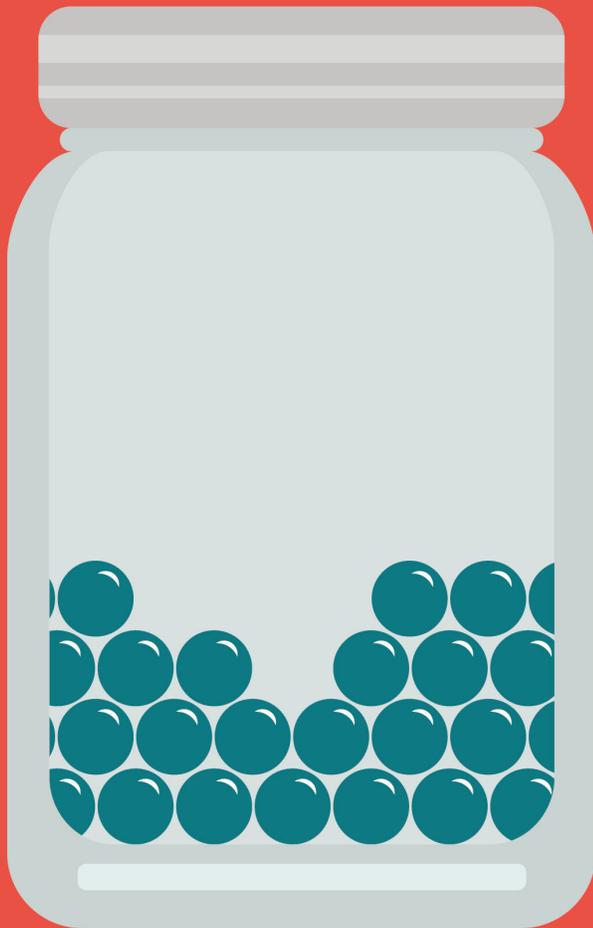
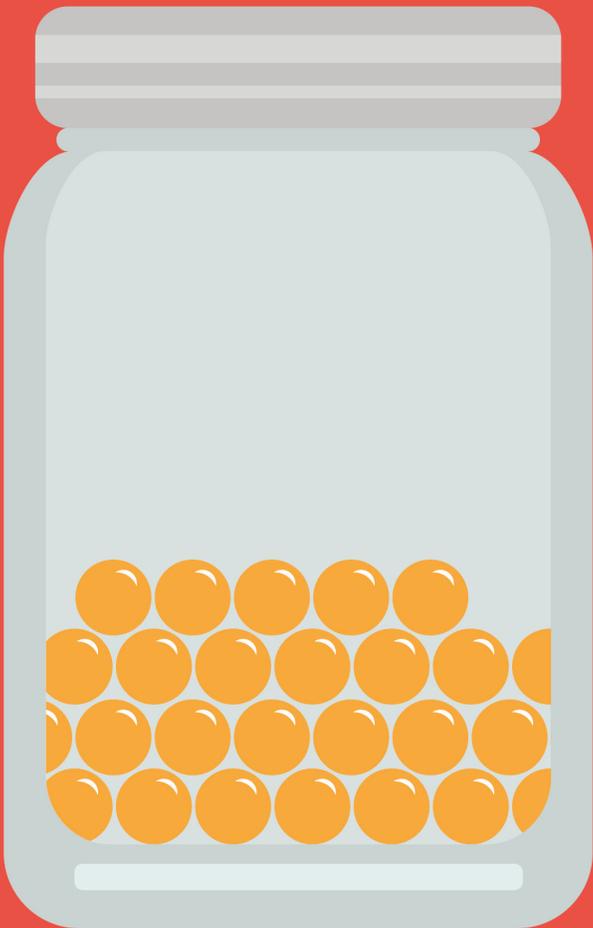
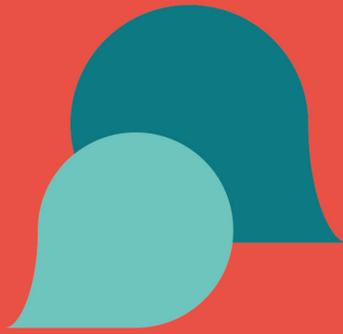
Le 7 décembre 2005, le décret 1213-2005 modifiant la Charte de la Ville de Montréal a été adopté par le gouvernement. Ce décret permet au Conseil d'agglomération, conformément à la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (L.R.Q., c. E-20.001), d'autoriser des projets relevant de ses compétences n'importe où sur son territoire, et de confier la consultation publique à l'Office de consultation publique de Montréal. Cette disposition est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2006.

Le 12 juin 2008, le projet de loi 82 qui modifiait l'article 89.1 de la Charte de la Ville de Montréal était sanctionné afin que, dans le cadre du processus d'approbation référendaire en vertu du paragraphe 4 de l'article, le territoire de référence soit celui du ou des arrondissements dans lesquels est situé un projet. Soulignons que cette modification ne s'applique qu'aux projets situés en tout ou en partie dans l'arrondissement historique du Vieux-Montréal.

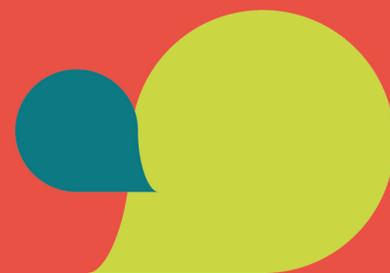
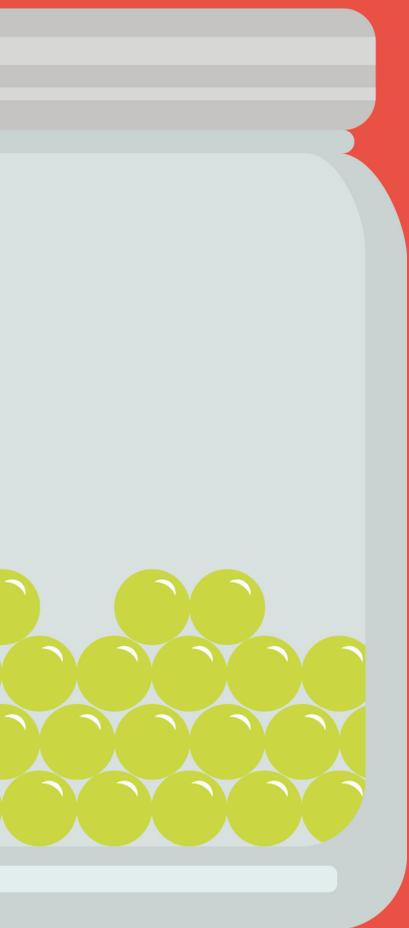
Le 20 juin 2008 était sanctionné le projet de loi 22 qui redonne au conseil de ville le pouvoir, conjointement avec les conseils d'arrondissement, de prendre l'initiative d'une modification au plan d'urbanisme sur un objet sur lequel porte déjà un projet de modification adopté par le conseil de ville. Par suite de cette modification, les fonctions de l'Office ont été revues afin de lui attribuer la responsabilité de la consultation publique sur toute modification au plan engagée par le conseil de la ville.

Le 15 juin 2012 était sanctionné le projet de loi 69 qui, entre autres choses, redéfinit les critères à partir desquels des mandats peuvent être donnés à l'Office en vertu de l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal. Le projet de loi remplace, dans le paragraphe 1 du premier alinéa de l'article les mots «une université, un collège» par «un établissement public d'enseignement, un établissement d'enseignement de niveau collégial ou universitaire». La portée de cette modification est de permettre l'application des dispositions de cet article aux écoles secondaires et primaires.

Le même projet de loi, par son article 25, donne la possibilité à la Ville de modifier, par règlement et sans autre formalité, certaines dispositions du «Règlement sur la construction, la transformation et l'occupation du Centre universitaire de santé McGill, sur un emplacement situé à l'est du boulevard Décarie, entre la rue Saint-Jacques et la voie ferrée du Canadien Pacifique», et ce, malgré l'article 89.1 de la Charte de la Ville.



ACTIVITÉS



L'action de l'Office de consultation publique de Montréal se fait à la lumière de deux articles de la Charte de la Ville de Montréal, les articles 83 et 89. On y prévoit que l'Office doit tenir des consultations sur des mandats qui lui sont donnés en fonction de critères stipulés à la Charte. On y prévoit aussi que l'Office doit faire la promotion des meilleures pratiques de consultation publique, notamment auprès des instances de la Ville.

En 2016, l'Office de consultation publique de Montréal a mené à terme une consultation initiée en 2015, entrepris et réalisé trois mandats ainsi que deux exercices de consultation qui se poursuivront en 2017.

Le dossier terminé en 2016 porte sur une question majeure, la dépendance des Montréalais aux énergies fossiles. À cette occasion, l'Office propose aux Montréalais une démarche innovante, alliant les méthodes traditionnelles de consultation aux technologies collaboratives, réalisant ainsi un succès de participation qui a rejoint plus de 3 500 personnes.

C'est suite aux demandes d'une coalition de citoyens engagés voulant profiter de l'attention

entourant la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques (COP21), prévue à la fin novembre 2015 à Paris, que la Ville a demandé à l'OCPM de tenir une consultation publique sur cette problématique.

L'Office s'est alors engagé dans une démarche qui offre à tous des moyens conviviaux de s'interroger sur nos choix individuels et collectifs. Sous le thème de « Faisons le plein d'énergies nouvelles! », l'OCPM fait le pari de l'intelligence collective pour trouver des solutions pour Montréal en regard de ces questions.

L'Office a donc proposé des activités de consultation dans l'esprit de la production participative (crowdsourcing). Pour la première fois, l'Office a aussi proposé l'essai d'une plateforme de consultation en ligne qui permet des échanges multidirectionnels entre les citoyens. Le lancement de la consultation en ligne s'est fait lors de la séance d'information du 29 octobre 2015, et l'exercice s'est poursuivi jusqu'à la fin des activités publiques en mars 2016.

Au cours de l'hiver 2016, d'autres événements publics ont été réalisés, dont un marathon

Plus de 3500 personnes ont contribué à la recherche de solutions





VERT
MTL
en mode
hackathon

créatif en février, lors duquel l'Office a fait appel aux passionnés de technologie et d'environnement afin de préciser des solutions. Après les séances d'audition des opinions en mars, la commission a rédigé son rapport comprenant une série de recommandations, qui s'adressent tant à la Ville qu'aux citoyens et aux entreprises. Ce rapport a été rendu public le 15 juin 2016.

D'autre part, trois dossiers ont été entrepris et complétés en 2016. Le premier a été mené en collaboration avec le Bureau des relations

internationales de la Ville de Montréal et consistait à tenir un exercice de consultation devant mener à l'élaboration d'une nouvelle stratégie de relations internationales. Une quinzaine de rencontres ont été organisées, regroupant des intervenants de tous les secteurs de la vie montréalaise ayant des activités ou des missions qui comprenaient un volet international. Plus d'une centaine de personnes ont ainsi été rejointes. Une synthèse des discussions qui ont eu cours a été remise au Bureau.



Deux journées
portes ouvertes,
10 ateliers créatifs
et 4 tables rondes
thématiques



Le deuxième se rapporte à un vaste exercice de planification sur un large territoire avoisinant le secteur de l'échangeur Turcot. Sous le thème de « Au-delà des chantiers, pensons les quartiers », une série d'activités et de rencontres ont eu lieu afin de solliciter l'avis des résidents et des organismes des quartiers Saint-Henri Ouest, Émard et Côte-Saint-Paul sur ce que devrait devenir cette importante portion de l'arrondissement du Sud-Ouest.

Plus de 2200 personnes ont répondu au questionnaire en ligne, ont participé aux ateliers créatifs et aux tables rondes thématiques, ou ont suivi les séances publiques d'information. De plus, la commission a reçu 35 mémoires et présentations orales lors de la période d'audition des opinions.

Les sujets abordés ont été nombreux et la commission a reçu une quantité importante d'opinions de qualité. Les organismes du milieu ont soumis des mémoires et participé activement aux différentes activités. Au terme de ces contributions, la commission propose la vision d'un milieu qui, s'inspirant de son riche passé, se tourne résolument vers demain. Un milieu d'avenir responsable, ouvert et dynamique, un milieu bien inscrit dans le développement durable, un milieu qui aura réussi à amoindrir les inconvénients inévitables de la présence d'autoroutes en pleine ville.

Un milieu vert, qui aura tempéré les îlots de chaleur par un verdissement massif qui en fera un modèle, un exemple de la façon dont on peut atténuer la présence d'infrastructures envahissantes. Un quartier qui aura aussi comblé les carences de l'approvisionnement en produits sains, développé les transports actif et collectif. Un milieu où se côtoieront harmonieusement des personnes âgées et des jeunes, des populations locales traditionnelles et des nouveaux arrivants, des travailleurs du monde 2.0 et ceux des manufactures et des ateliers industriels plus traditionnels. Un milieu où on trouvera différents types d'habitation répondant aux besoins d'une population diversifiée. Un milieu où il y aura plus de dénominateurs communs que de divisions. L'examen du rapport de la commission devrait donner lieu à l'élaboration d'un document formel par l'arrondissement, un PDUES, qui devrait être soumis à un examen par l'Office. Cette démarche se situe en amont de tout projet qui pourrait être déposé par l'arrondissement. Le territoire couvert par le futur PDUES (Plan de développement urbain, économique et social) est traversé par plusieurs infrastructures métropolitaines qui font l'objet de travaux intenses, telles l'échangeur Turcot et l'autoroute 15, ou qui l'enclavent comme le canal de Lachine et une voie ferrée du Canadien National (CN).

Le troisième dossier a été celui de l'examen d'un projet immobilier sur l'ancien site du couvent des Franciscains, boulevard René-Lévesque Ouest. Il s'agit d'un projet de 360 logements, accompagnés de 210 places de stationnement sur le domaine des Franciscains situé au 1980 à 2080 René-Lévesque Ouest, à la limite sud du Quartier des grands jardins et adjacent à la falaise Saint-Jacques. Deux tours jumelles de 60 mètres de hauteur sur un basilaire commun sont proposées sur le terrain de l'ancien couvent des Franciscains, démoli en 2010 suite à un incendie.

Le projet prévoit aussi la préservation des maisons Judah et Masson situées de chaque côté des tours, tout comme leurs aménagements et jardins. Enfin, deux parcs totalisant 3363 m² seraient aménagés par le promoteur pour ensuite être cédés à la Ville.

Plus de 200 participants ont assisté aux séances de consultation publique, 50 personnes s'y sont exprimées et 42 mémoires écrits ont été déposés. Les interventions ont permis de bien saisir les enjeux et les défis posés par le projet, tant en termes de ses éléments descriptifs, qu'en matière d'intégration et d'impact sur le voisinage.

L'Office estime que le projet de changement de vocation est acceptable et peut contribuer à mettre en place les conditions nécessaires pour consolider la fonction résidentielle du quartier et accroître sa mixité. Toutefois, à la lumière des interventions, on constate beaucoup de déception chez une majorité de citoyens et d'organismes quant à la capacité de ce projet de participer à la réalisation des engagements importants du PPU du Quartier des grands jardins, adopté en mai 2012, notamment en matière d'offre d'espaces verts et d'équipements communautaires adaptés aux besoins des familles, des jeunes et des aînés du quartier.

Les préoccupations des citoyens sont légitimes et le projet n'est acceptable que sous réserve que l'arrondissement procède dans les meilleurs délais à l'aménagement d'espaces verts additionnels et s'assure que, dans les prochains projets développés dans le quartier, les besoins en espaces communautaires et équipements collectifs soient comblés.

Plus de 200 participants à la consultation sur le projet du domaine des Franciscains



Par ailleurs, l'Office a entrepris l'examen d'un autre dossier qui trouvera sa conclusion en 2017. Il s'agit de l'examen du projet de Stratégie centre-ville qui propose une vision d'avenir et des orientations stratégiques pour le centre-ville de Montréal pour les 15 prochaines années.

Elle vise à orienter la croissance urbaine vers le cœur de la région métropolitaine en faisant du centre-ville un lieu accessible, où il fait bon vivre, travailler, étudier et se divertir. Elle propose d'optimiser le potentiel de développement en priorisant l'investissement dans les transports collectifs et actifs, en favorisant l'accès aux logements familiaux et à des services de proximité et en bonifiant le rôle prédominant du centre-ville dans l'économie métropolitaine.

À la suite de cette consultation, la Ville élaborera un Plan d'action qui proposera des initiatives ciblées ayant un impact sur le dynamisme et le développement du centre-ville.

La consultation a donné lieu à une série de rencontres et d'activités. La première rencontre, le « Grand rendez-vous du centre-ville », s'est tenue le dimanche 25 septembre,

au Salon urbain de la Place des Arts. On y a présenté une foire d'idées et de projets qui façonneront le centre-ville de demain, et la journée se terminera par une séance d'information formelle sur la Stratégie centre-ville, avec une période de questions du public. Environ 800 personnes ont pris part à cette activité.

Cette journée a été suivie de quatre rencontres thématiques pour échanger et faire des propositions portant sur des thèmes comme le transport, l'économie et la vie de quartier. Plusieurs centaines de personnes ont participé à ces rencontres.

De plus, tout au long du mois de septembre, les citoyens ont aussi été invités à remplir un questionnaire en ligne disponible en français et en anglais. Près de 2 000 personnes l'ont fait.

Les opinions ont été entendues à compter du 3 novembre. On pouvait aussi prendre part à cette étape virtuellement par un deuxième questionnaire. Plus d'une centaine de personnes se sont prévaluées de l'opportunité de partager une opinion avec la commission.



Les priorités retenues lors du jeu des billes sont : l'accessibilité des logements, le transport en commun et l'accès au fleuve





Finalement, en décembre, nous avons reçu de nouveaux mandats, soit le Programme particulier d'urbanisme (PPU) Assomption Nord ainsi que les projets immobiliers sur les sites du complexe Le Bourbon et de l'Hôpital de Montréal pour enfants, aux deux extrémités de l'arrondissement de Ville-Marie.

L'année 2016 a aussi vu la réalisation d'activités couvrant le volet de promotion des meilleures pratiques faisant partie du mandat de l'Office. En tout premier lieu, signalons des activités de formation et d'information. Une première a été réalisée en mars en collaboration avec l'Institut de développement urbain, l'IDU, à l'intention de ses membres et des promoteurs immobiliers. Cette rencontre portait sur les meilleures façons de se préparer à une consultation publique auprès de l'Office. Par ailleurs, une session de formation s'adressait aux commissaires. Elle traitait deux questions : la Stratégie d'inclusion de logements abordables de la Ville et les résultats obtenus lors de l'utilisation de nouvelles technologies dans le cadre des consultations publiques. L'Office a aussi participé à deux reprises à une opération de promotion des pratiques de consultation de la Ville, organisée par le Bureau de la présidence du conseil municipal. Cette activité, connue sous le nom de « Caravane de la démocratie », permet aux citoyens d'un quartier de prendre connaissance des



mécanismes de consultation publique de la Ville et d'échanger avec les responsables. En plus de l'Office, la caravane comprend plusieurs autres intervenants, notamment l'Ombudsman, les conseils consultatifs et les commissions du conseil.

En terminant, il faut signaler qu'en cours d'année, le comité exécutif a retiré à l'Office un mandat qui lui avait été confié en 2014. Il s'agit de la consultation sur le projet de système léger sur rail (SLR) qui pourrait être implanté dans le cadre de la construction du nouveau pont Champlain. Un deuxième mandat demeure en suspens; il porte sur la tenue d'une consultation sur le rapport du comité interministériel sur l'usage des édifices excédentaires des centres hospitaliers universitaires des universités de Montréal (CHUM) et McGill (CUSM). En l'absence du rapport devant faire l'objet de la consultation, aucune action n'a été réalisée relativement à ce mandat.

Encore une fois cette année, des milliers de Montréalais ont participé aux activités de l'Office, soit en étant présents lors des consultations, soit en posant des questions, déposant des mémoires ou participant à travers les outils numériques dont l'Office fait de plus en plus usage.





BILAN DES COMMUNICATIONS



Lorsque l'OCPM tient une consultation publique, il en informe les citoyennes et les citoyens. Selon la nature et l'envergure de la consultation, une panoplie de moyens de communication sont utilisés afin de joindre les gens et leur transmettre de l'information conviviale et accessible.

Comme il y a eu peu de mandats réglementaires en 2016, l'Office n'a publié qu'un avis public dans un quotidien. Il a émis 21 communiqués de presse ou invitations aux médias. Pour chacune des consultations publiques, une campagne publicitaire sur Facebook a été réalisée. En plus des avis, l'Office envoie, selon le cas, des invitations directes à des citoyens et à des organismes touchés par le projet de consultation en cours. Généralement, l'Office distribue un dépliant d'information annonçant la consultation à la population concernée par un projet donné. Selon les consultations, cette distribution peut couvrir de 1 500 à 68 000 foyers. L'an dernier, c'est 114 000 dépliants qui ont été distribués dans les secteurs voisins des projets faisant l'objet de consultations. Des dépliants et des affiches ont également été distribués à des organismes concernés et dans des points de services de la Ville de Montréal. Le site Web de l'OCPM continue d'informer les citoyens et les groupes intéressés par les consultations publiques de façon régulière. Ayant été l'objet d'une refonte complète, notre site Web fera l'objet d'une section de notre rapport annuel cette année.

L'Office fait une utilisation grandissante des réseaux sociaux pour promouvoir ses activités auprès des Montréalais. Nous faisons une

utilisation régulière de Facebook, Twitter, LinkedIn, YouTube et Flickr. Toutefois, c'est Facebook qui se démarque par sa popularité et par l'efficacité des interactions avec la communauté que nous y entretenons. Il nous fournit aussi des outils publicitaires puissants, permettant de cibler avec précision les citoyens concernés par nos consultations. Le nombre d'abonnés de notre page s'est accru de plus de 1500 personnes cette année, pour terminer 2016 à 7826 abonnés. Plus de 32 000 personnes ont interagi avec notre page (augmentation de 60 % par rapport à 2015), alors que la portée totale de nos publications se situe à près de 1,5 M, c'est-à-dire le nombre de personnes qui ont vu n'importe quel contenu associé à notre page (les deux dernières statistiques compilent les utilisateurs uniques/jour).

Au chapitre des publications imprimées, nous avons terminé l'année en proposant un nouvel outil pédagogique : Que se passe-t-il après une consultation publique? Le guide montréalais sur les suivis. Disponible en versions française et anglaise à la section Publications de notre site Web, ce guide s'ajoute à notre offre de ressources pédagogiques, toutes disponibles en ligne et en version imprimée.



Nous améliorons chaque année notre offre de service en accessibilité universelle. Cette année aura vu l'aboutissement de plusieurs années de travail avec l'inauguration d'une section Accès universel améliorée sur notre site Web ainsi que la distribution d'une trousse didactique afin de favoriser l'information et la participation des publics à risque d'exclusion.

Plus de 150 trousse modèles ont été proposées à des organismes, groupes ou écoles œuvrant en francisation, en intégration et en alphabétisation, en plus d'être distribuées

dans les bibliothèques publiques. Chaque trousse contient des documents en texte simplifié : Présentation de l'OCPM, Code de déontologie et guide d'information, Brochure anniversaire des 10 ans de l'OCPM, ainsi qu'un CD contenant des vidéos de présentation visant à renseigner la population sur le rôle de l'Office, le fonctionnement d'une consultation et comment y participer. Pour accéder à toutes ces ressources ainsi qu'à des documents en braille et des vidéos en langue des signes québécoise, suivez le papillon rose sur notre site.



QUEL AVENIR POUR NOTRE CENTRE-VILLE ?

1 811 répondants

au questionnaire en ligne

116 opinions recues en ligne

sous forme de mini-mémoires thématiques

Recherche de solutions sur une plateforme de consultation en ligne

750 profils créés (participants ou groupes)

5056 interventions (propositions, arguments ou votes)



**FAISONS
LE PLEIN
D'ÉNERGIES
NOUVELLES**

Consultation en ligne

En plus des questionnaires de consultation publique en ligne pour lesquels nous avons développé une expertise au fil des ans et qui nous ont permis, encore cette année, de beaux succès de participation (Quartiers avoisinant Turcot : 1574 répondants et Stratégie centre-ville : 1811 répondants), nous avons mené deux nouvelles démarches de participation en ligne.

Notre première expérience de consultation publique dans une véritable plateforme de consultation en ligne, débutée en 2015 avec vertMtl.org dans le cadre de la consultation sur la réduction de la dépendance aux énergies fossiles, s'est poursuivie jusqu'au début mars. Cet outil numérique a permis aux citoyens d'interagir autour de propositions, d'affirmer leur accord ou leur désaccord, de soutenir des arguments et de fournir des références. Plus de 1600 visiteurs uniques y sont passés en 2016 (s'ajoutant aux 4000 de 2015). Lancée le 29 octobre 2015, la consultation en ligne aura recueilli plus de 5 000 interventions (nouvelles

propositions et appuis aux propositions listées) en quatre mois. L'Office aura accueilli tout au long de cette expérience beaucoup d'impressions positives de la part des citoyens qui se sont montrés enthousiastes de cet outil qui leur permettait de participer à la consultation de n'importe où, à toute heure et de façon répétée.

Enfin, la consultation sur la Stratégie centre-ville aura été l'occasion de proposer aux citoyens une façon supplémentaire de contribuer à la consultation en donnant son opinion en ligne dans une section de notre site Internet qui y était consacrée. En effet, les participants pouvaient nous y envoyer des mini-mémoires thématiques afin d'approfondir les priorités mises en lumière par le questionnaire en ligne administré plus tôt dans la démarche de consultation, ainsi que faire des propositions à partir de questions formulées par les commissaires.

Site internet

Cette année, l'Office de consultation publique a procédé à une refonte majeure de son site Web. L'objectif de cet exercice était non seulement d'amener cette plateforme au niveau des standards de l'industrie du Web, mais aussi de renouveler et repenser l'expérience utilisateur.

L'exercice de refonte entrepris en 2015 a abouti à la livraison de la dernière mouture du site en mars 2016, complétant ainsi la première phase majeure de sa restructuration. Faisant suite aux commentaires et suggestions des utilisateurs invités à participer à cette réflexion, cette nouvelle structure a été pensée pour être ouverte à des fonctionnalités additionnelles répondant plus adéquatement aux besoins des nouvelles méthodes de consultation expérimentées par l'Office.

La nouvelle version du site offre à l'Office une plus grande flexibilité, tant dans l'organisation de ses données que dans les possibilités d'interaction avec le public. Avec un répertoire

de plus de 15 000 documents s'étalant sur quinze années de consultation publique, et près de 30 000 visiteurs uniques pour l'année 2016, la plateforme de l'Office reste une référence documentaire en urbanisme et participation citoyenne à Montréal.

Depuis 2 ans, à la demande du conseil municipal, nous obtenons des promoteurs et de la Ville les modélisations 3D des projets que nous rendons disponibles sur notre site. L'amalgame du modèle 3D d'un projet et de son environnement requiert un travail technique et une collaboration nouvelle avec les services de la géomatique de la Ville.





**RELATIONS
EXTÉRIEURES**





Depuis sa mise sur pied en 2002, l'Office a eu l'occasion de développer un réseau de contacts auprès d'organismes ayant des missions semblables à la sienne. Ces contacts ont contribué à améliorer les façons de faire de l'OCPM. Les activités extérieures de l'Office favorisent la diffusion du savoir-faire, la mise en valeur et le partage des expériences montréalaises.

Localement et au Québec, l'Office répond à des demandes de groupes qui souhaitent mieux connaître le modèle de l'Office. C'est ainsi que des rencontres ont eu lieu à Montréal, Québec, ainsi qu'à Gatineau. Nous avons aussi eu des rencontres en marge du Forum social mondial, en plus de participer à un atelier. Nous avons reçu un groupe de jeunes participants français ainsi qu'un des fondateurs du Forum, M. Oded Grajew, qui dirige l'organisme « Cidades Sustentaveis » à Sao Paulo au Brésil. En 2016, Montréal a aussi été l'hôte de la conférence nord-américaine de l'Association internationale de la participation publique dont l'Office est membre. L'OCPM a été très impliqué dans le comité organisateur de cette rencontre, y a été présent sous la forme d'un kiosque d'information et de la présentation de nos activités lors d'ateliers. L'Office a aussi assisté à des activités du Centre d'écologie urbaine de Montréal et a été présent lors du « New Cities Summit » tenu à Montréal cette année.

Au cours du mois d'avril, l'Office de consultation publique de Montréal prenait part pour la troisième fois à l'exposition biennale Le Montréal du Futur, tenue au Complexe Desjardins du 20 au 25 avril dernier.

Organisée par BOMA QUÉBEC (l'Association des propriétaires et des administrateurs d'immeubles du Québec) et en partenariat avec la Caisse Desjardins, l'exposition visait à offrir au public montréalais une vision architecturale du Montréal futur en présentant des projets immobiliers commerciaux, résidentiels et institutionnels qui pourraient faire partie de l'environnement montréalais au cours des prochaines années. Même si certains projets faisant partie de l'exposition étaient déjà en cours, tous les projets exposés n'étaient pas forcément approuvés et ne seront pas toujours réalisés.

Pour mieux illustrer la manière dont l'OCPM menait ses ateliers créatifs, le 22 avril, un animateur de l'OCPM a donné un atelier pendant quelques heures aux visiteurs qui souhaitaient y participer. Ils ont pu ainsi utiliser la carte et les Lego pour illustrer leurs idées. Ce kiosque a eu beaucoup de succès! Pour cette 6^e édition, l'achalandage a été évalué à plus de 75 000 visiteurs.

L'Office a aussi assuré une présence à l'étranger dans différents forums tout au long de l'année, qui a commencé par la remise en janvier du premier prix des bonnes

Séminaire de l'OCDE
sur la participation
des femmes à la
politique au Maroc



pratiques en participation publique, catégorie internationale, décerné par le réseau brésilien des villes du budget participatif. Le secrétaire général a reçu le prix au nom de l'OCPM lors de la rencontre annuelle du réseau, en plus d'y présenter notre modèle dans le cadre d'un atelier. L'Office, comme cela est la tradition maintenant depuis plusieurs années, a été présent lors de la Conférence annuelle de l'Observatoire international de la démocratie participative, l'OIDP, rencontre tenue à Matola au Mozambique. Cette conférence a été importante à deux égards pour l'Office. En premier lieu, une mention spéciale comme finaliste pour le prix annuel des meilleures

pratiques de l'OIDP et, surtout, l'obtention de la Présidence de l'Observatoire pour Montréal, un mandat d'un an avec la responsabilité de la prochaine conférence qui se tiendra donc à Montréal du 16 au 19 juin 2017.

Des rencontres au Secrétariat général de l'Observatoire à Barcelone ont eu lieu dans les semaines qui ont suivies la conférence pour convenir des modalités d'organisation de la conférence de Montréal dont le thème sera « Participation sans exclusion ».

En plus de l'OIDP, l'Office a été appelé à participer à quelques autres missions. Une





première à Paris, Lyon et Amsterdam a permis des rencontres avec divers partenaires français, dont le Grand Lyon, Décider ensemble, et de présenter notre modèle dans le cadre de la réflexion qui a cours à Paris Métropole sur la consultation publique. Paris Métropole s'intéresse au modèle de l'Office et a poursuivi sa réflexion en échangeant avec nous ainsi qu'avec des élus montréalais. La portion de la mission à Amsterdam a permis d'échanger sur les outils de participation numériques avec les participants de la conférence « Design and the City Conference », en particulier dans le cadre du « Seminar on Smart City » et par la présentation d'une communication lors de l'atelier intitulé « Prototyping for Citizen Engagement : how to empower citizens for social changes ».

Par ailleurs, à la demande de l'AIMF (l'Association internationale des maires francophones), le secrétaire général de l'Office, M. Luc Doray, a participé à Yamoussoukro en Côte d'Ivoire, à un séminaire à l'intention de maires d'un certain nombre de pays de l'Afrique de l'Ouest. Il a pu échanger sur les pratiques permettant aux élus locaux de consulter la population.

La présidente de l'Office, Mme Dominique Ollivier, a répondu à une invitation de l'Organisation de coopération et de développement économiques, l'OCDE, afin de participer à deux séminaires tenus au Maroc en septembre portant sur la participation des femmes à la vie politique et l'articulation nécessaire entre la démocratie participative et la démocratie représentative.

Elle a aussi participé en décembre aux 5^{es} rencontres nationales « Accueil et Relations aux Usagers » à Lyon et au « Partenariat pour un Gouvernement Ouvert - Sommet Mondial » à Paris au début décembre. Elle y était à deux titres. En premier lieu, au nom de l'OIDP, afin

de présenter un atelier sur la participation publique par le numérique et au nom de l'OCPM, répondant ainsi à une invitation de la Commission nationale du débat public, la CNDP, afin de prendre part à un panel portant sur la « Participation citoyenne et démocratie mondiale : comment associer les citoyens au respect des engagements pris par les gouvernements dans l'Accord de Paris? ». En parallèle, elle a aussi rencontré des représentants du Conseil de l'Europe et de l'OCDE, notamment dans une perspective de collaboration future et de participation à la conférence de l'OIDP en juin 2017.

Finalement, Mme Ollivier et M. Doray ont pris part à un séminaire virtuel avec des représentants du District fédéral de Mexico portant sur le fonctionnement de l'Office. Parmi les participants mexicains figuraient des directeurs de service et le Directeur de l'École d'administration publique de Mexico. Cette activité se tenait dans le cadre du récent protocole de coopération entre Montréal et la capitale mexicaine.

Tout au long de l'année, l'Office est aussi appelé à présenter son rôle et ses activités à différents groupes. En tout premier lieu, à la Commission de la présidence du conseil municipal, devant laquelle la présidente de l'Office présente le bilan des activités et échange avec les membres de la commission sur les travaux de l'OCPM et les orientations à venir. Des rencontres ont aussi cours avec une grande variété de groupes : étudiants, groupes de citoyens intéressés à la consultation publique, et ce, dans plusieurs arrondissements et groupes de l'extérieur. À signaler dans cette catégorie, la présence à titre de conférencière spéciale de Mme Ollivier lors de la journée de réflexion du journal Les Affaires portant sur l'acceptabilité sociale.





**BUDGET
DE L'OFFICE**



Budget de l'Office

Rémunération	714 000 \$
Avantages sociaux	135 000 \$
Transports et communications	159 000 \$
Services professionnels et administratifs	715 000 \$
Location et entretien	239 000 \$
Biens non durables	28 000 \$
TOTAL	1 990 000 \$



Conformément à la Charte de la Ville de Montréal, le conseil municipal met à la disposition de l'Office les sommes nécessaires à la réalisation de son mandat. En vertu des articles 83 et 89 de la Charte, l'Office est tenu de mener toutes les consultations qui lui sont demandées par le comité exécutif ou le conseil municipal. Les états financiers de l'Office sont vérifiés par le bureau du vérificateur de la Ville et sont présentés au conseil municipal.

En 2016, l'Office s'est vu octroyer un budget de 2 millions de dollars. Cette somme vise à

couvrir l'ensemble des postes budgétaires : la rémunération des commissaires, celle du personnel permanent, les honoraires des analystes-rechercheurs et des autres ressources professionnelles nécessaires à la tenue de consultations publiques, la publication des avis publics, l'impression des rapports de commissions, la location des locaux, ainsi que les frais généraux d'administration.

Cette somme a été suffisante pour réaliser tous les mandats et activités de l'Office en 2016.



ANNEXES

ANNEXE I

Notes biographiques de la présidente et des commissaires en 2016



Dominique Ollivier Présidente

Dominique Ollivier a une formation en génie et une maîtrise en administration publique de l'École nationale d'administration publique. Elle possède plus de 25 ans d'expérience de travail en gestion, tant de projet que d'organismes, ainsi qu'en communications.

Elle a occupé différents postes au sein d'organismes sociaux, de cabinets ministériels au gouvernement du Québec (1995-2001) et au Cabinet du chef du Bloc québécois à Ottawa (2001-2006) avant d'assumer la direction générale de l'Institut de coopération pour l'éducation des adultes (ICEA), de 2006 à 2011.

Forte de cette expérience variée, Mme Ollivier a fondé en mars 2011, le cabinet-conseil Ki3, spécialiste en communication stratégique, en recherche et en évaluation, notamment dans le domaine de la transformation sociale et du gouvernement ouvert.

La carrière de Mme Ollivier est aussi marquée par son implication bénévole auprès de nombreux organismes communautaires nationaux et internationaux, ainsi que par sa participation répétée à des jurys du milieu du développement social et de la culture.

Elle est l'auteure de plusieurs textes et mémoires traitant des questions de diversité culturelle, de participation civique et d'éducation des adultes, ainsi que de nombreux articles publiés dans différents journaux et revues.

Elle a également agi à titre de commissaire ad hoc de l'OCPM entre février 2009 et le 15 septembre 2014 où elle a été nommée à la présidence.

« Nous tenons à nous assurer de joindre des groupes plus éloignés de nos processus ainsi que des citoyens qui auparavant, par manque de temps, d'information ou de ressources ne participaient pas. Nous cherchons à ce qu'en tout temps, une diversité de points de vue d'un ensemble de parties prenantes soit entendue pour mener des débats plus inclusifs, plus équitables et plus éclairants. »

Les commissaires à temps partiel ou ad hoc en 2016

Maryse Alcindor Commissaire

Maryse Alcindor est titulaire d'un baccalauréat en pédagogie (1966) de l'Université de Montréal et d'une maîtrise en histoire (1978) de l'UQAM, ainsi que d'une licence en droit (1980) de l'Université de Montréal. Elle a été admise au Barreau du Québec en 1981 et a reçu l'Ordre national du Québec pour sa contribution exceptionnelle à la société québécoise en 2010.

Elle a un parcours riche et diversifié qui l'a amenée de la pratique du droit à la haute fonction publique où

elle a été la première femme noire à occuper un poste de sous-ministre. Son passage comme directrice de l'Éducation à la Commission des droits de la personne du Québec l'a amenée à s'intéresser de près à la formation et à la consultation, notamment en ce qui a trait à la promotion et à la défense des droits des femmes. Retraitee de la fonction publique québécoise depuis 2012, elle demeure active auprès de plusieurs organismes sociaux montréalais et organisations vouées à la coopération internationale.

Isabelle Beaulieu Commissaire

Détentrice d'un doctorat en science politique de l'Université de Montréal, Isabelle Beaulieu cumule plusieurs années d'expérience en conseil stratégique et réalisation d'études. Sa carrière professionnelle et académique est riche d'expériences; auteure, professeure, conférencière et directrice d'études, elle a enseigné au département de science politique de l'Université de Montréal de 2001 à 2006. Elle a également été membre du Conseil supérieur de la langue française du Québec de 2002 à 2007.

Madame Beaulieu possède une solide expérience professionnelle à l'international; de 1995 à 1999, elle a été directrice d'études pour la firme Taylor Nelson Sofres à Kuala Lumpur, en Malaisie. Plus récemment,

elle a travaillé aux États-Unis où elle a été Directrice du Bureau du Québec à Washington.

Au cours de sa carrière, elle a réalisé des projets de recherche pour divers organismes, notamment le Conseil interprofessionnel du Québec et l'Institut de Coopération pour l'éducation des adultes. Elle a mené à bien plusieurs consultations et études, entre autres, sur le développement économique de Montréal, l'accessibilité à l'emploi pour les groupes minoritaires et les défis de l'économie sociale à Montréal. Elle s'intéresse activement à la production d'outils didactiques en communication destinés à divers publics, ainsi qu'à la participation citoyenne, politique et sociale des groupes à risque d'exclusion.

Mounia Benalil Commissaire

Mounia Benalil est docteure en études francophones et comparées, diplômée de l'Université de la Colombie-Britannique. Elle a mené plusieurs recherches subventionnées par le Fonds de recherche du Québec, société et culture, le Conseil de recherches en sciences humaines du Canada et le Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes sur des enjeux contemporains en lien avec le vivre-ensemble et l'interculturel. Elle est aussi l'auteure de plusieurs publications scientifiques.

Elle accorde une place de choix à l'interface entre la recherche et l'action publique dans le champ des

sciences sociales et s'intéresse à l'application du savoir aux enjeux sociaux par le biais de la recherche-action et par l'évaluation des impacts et des considérations légales et politiques sur les projets. Ce qui implique la mobilisation et le transfert continu des connaissances. Elle a été bénévole d'affaires pour plusieurs organisations à but non lucratif et a également travaillé avec plusieurs acteurs de la société civile dans la conduite de projets structurants pour la communauté, acteurs issus de Condition féminine Canada, de la Conférence régionale des élus de Montréal (Concertation Montréal) et de la Ville de Montréal.

Bruno Bergeron

Commissaire

Membre de l'Ordre des urbanistes du Québec (OUQ) depuis 1980, Bruno Bergeron détient un baccalauréat en Design de l'environnement et une maîtrise en Analyse et gestion urbaine. Il a une vaste expérience dans le milieu de l'urbanisme municipal et, par intérêt pour la conciliation et la médiation auprès de grands groupes en matière d'urbanisme et d'environnement, il a récemment poursuivi des études de 2^e cycle en Prévention et règlement des différends à la faculté de droit de l'Université de Sherbrooke.

Plusieurs de ses travaux ont été primés dont : l'Espace maskoutain de Saint-Hyacinthe par l'Ordre des architectes du Québec, le parc Vincent d'Indy de Boucherville par l'Institut de Design Montréal, et la frayère de la rivière aux Pins de Boucherville par le Plan nord-américain de gestion de la Sauvagine.

Sa pratique professionnelle en planification urbaine se caractérise, en effet, par une approche intégrée où

les multiples intervenants qui marquent le paysage municipal sont interpellés. Il mise aussi sur sa capacité de proposer des solutions dans des dossiers de médiation et de résolution de problèmes en requalification urbaine. Il est membre de l'Institut de médiation et d'arbitrage du Québec et commissaire de l'Office de consultation publique de Montréal depuis avril 2008.

Il fut président de l'Association des coordonnateurs municipaux en rénovation urbaine, président de l'OUQ et vice-président de l'Association des urbanistes municipaux du Québec. Il est récipiendaire de la Médaille du mérite de l'OUQ et du prix du mérite du Conseil Interprofessionnel du Québec.

Nicole Boily

Commissaire

Nicole Boily a connu une fructueuse carrière, tant dans le domaine de l'enseignement supérieur que dans celui de l'administration publique et de l'engagement communautaire.

Parmi ses nombreuses fonctions, on retrouve la responsabilité des programmes du service de l'Éducation permanente à l'Université de Montréal où elle a participé à la recherche et au développement de formules pédagogiques appropriées aux adultes.

Elle a occupé le poste de directrice générale de la Fédération des femmes du Québec pendant quatre ans. À ce titre, elle a assuré la planification et la coordination de l'ensemble des activités de la Fédération, incluant la présence de l'organisme à des commissions parlementaires, l'organisation de congrès et de colloques et la rédaction de mémoires au nom de la Fédération.

Elle sera, par la suite, directrice de Cabinet de la ministre de la Condition féminine et vice-présidente du Conseil du trésor, où elle a charge de coordonner l'ensemble des activités ministérielles. Elle retournera ensuite au domaine associatif à titre de directrice

générale de l'Institut canadien d'éducation des adultes.

Son parcours la mènera aussi au sein de l'administration publique, au départ à la Ville de Montréal, notamment comme assistante-directrice au Service des sports, loisirs et du développement social et ensuite au gouvernement du Québec, à titre de sous-ministre adjointe et de présidente du Conseil de la Famille et de l'Enfance, pour ensuite revenir à Montréal comme présidente du Conseil des Montréalaises de 2004 à 2008.

Elle poursuit actuellement ses activités professionnelles à titre de consultante auprès d'organismes publics et communautaires. Nicole Boily est aussi l'auteure de très nombreux articles publiés dans différentes revues et journaux.

Elle a été nommée commissaire ad hoc de l'OCPM en février 2009.

Nicole Brodeur

Commissaire

Nicole Brodeur est détentrice d'un Baccalauréat ès arts et a obtenu une maîtrise en linguistique de l'Université de Paris-X-Nanterre. L'essentiel de sa carrière s'est déroulé en administration publique où elle a occupé de très nombreux postes de direction.

Après avoir enseigné au Cégep Édouard-Montpetit, elle occupera différents postes de cadre jusqu'à celui de Directrice générale du Cégep Lionel-Groulx de Sainte-Thérèse. Son parcours la conduira par la suite au ministère de l'Éducation où elle prendra charge de la Direction générale de l'enseignement collégial. Plus tard, elle se joindra au ministère du Conseil exécutif comme secrétaire générale associée au Secrétariat à la condition féminine.

Elle travaillera une dizaine d'années au ministère des Relations avec les Citoyens et de l'Immigration, d'abord comme sous-ministre associée et ensuite comme sous-ministre en titre. Elle contribuera d'ailleurs très activement à la mise en place de ce

nouveau ministère qui succédait alors au ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles. Elle a occupé le poste de secrétaire générale associée, au Secrétariat à la réforme administrative, pour ensuite agir comme présidente-directrice générale du Centre de référence des directeurs généraux et des cadres du réseau de la santé et des services sociaux.

Au fil des ans, elle occupera des fonctions au sein de nombreux conseils d'administration, notamment à la Régie des rentes du Québec, à l'École nationale d'administration publique, au Conseil des universités du Québec et au Collège Regina Assumpta. Elle est aujourd'hui consultante.

Elle a été nommée commissaire ad hoc de l'OCPM en février 2009.

Jean Burton

Commissaire

Détenteur d'un doctorat en Sciences biologiques de l'Université de Montréal, Jean Burton possède une vaste expérience dans le domaine de l'environnement en tant que conseiller et planificateur scientifique.

De décembre 2003 à juin 2007, il a travaillé pour l'Agence canadienne de développement international (en détachement) en tant que conseiller canadien à l'Initiative du bassin du fleuve Niger. De 1989 à 2003, il a agi comme conseiller, planificateur et coordonnateur scientifique et adjoint au directeur à Environnement Canada au Centre Saint-Laurent, où il a coprésidé le comité de concertation sur le suivi de l'état du Saint-Laurent. En 1999, il était responsable de la participation canadienne à la Maison du citoyen dans le cadre du deuxième Forum Mondial de l'eau à La Haye. M. Burton a également travaillé en tant que vice-président aux communications et ressources humaines à la SOQUEM. Il a débuté sa

carrière comme professeur invité au Département de Sciences biologiques de l'Université de Montréal et attaché de recherches au Centre de recherches écologiques de Montréal de mai 1974 à juin 1982.

M. Burton a remporté plusieurs prix et mentions d'excellence au cours de sa carrière, notamment pour sa participation à Americana 2001 et pour la coordination du travail sur le bilan environnemental du fleuve Saint-Laurent.

Depuis 2007, il est commissaire ad hoc à l'office de consultation publique de Montréal (OCPM) et membre du conseil d'administration de la Corporation d'aménagement pour le développement de la rivière L'Assomption (CARA).

Jean Caouette

Commissaire

Originaire de Québec, Jean Caouette a fait des études en philosophie à l'Université du Québec à Trois-Rivières (UQTR) et a, par la suite, complété un baccalauréat en architecture à l'Université Laval. Il a aussi terminé une maîtrise en administration des affaires (MBA) à l'École des hautes études commerciales.

Monsieur Caouette a entrepris sa carrière d'architecte auprès de divers bureaux de Montréal, Québec et Toronto. Il a ensuite occupé les fonctions de directeur des services immobiliers au sein d'une grande entreprise avant de fonder sa propre firme

d'architectes en 1992. Un bon nombre des mandats qu'il a réalisés concernaient la réhabilitation/transformation de bâtiments existants ou la construction et l'agrandissement d'usines, ainsi que la réfection d'édifices scolaires. Ses travaux l'ont mené notamment aux États-Unis et en Algérie.

Son implication communautaire l'a conduit à siéger au conseil d'administration de l'Hôpital Jean-Talon, à celui de la CDEC Rosemont-Petite-Patrie, au comité consultatif d'urbanisme de Rosemont-La Petite-Patrie et au Fonds d'assurance responsabilité de l'Ordre des architectes du Québec.

Danielle Casara

Commissaire

Danielle Casara a mené une carrière riche et diversifiée dans le monde syndical pendant plus de vingt ans. D'abord vice-présidente du Syndicat des employés de la Banque Laurentienne du Canada, elle deviendra secrétaire générale puis présidente du Conseil régional FTQ Montréal métropolitain. Danielle a également fait partie du bureau de direction de la FTQ en tant que vice-présidente représentant les femmes de 2007 à 2010.

Le développement de l'emploi a été au cœur de son implication au sein du Conseil emploi métropole et du Conseil régional des partenaires du marché du travail de Montréal.

Passionnée de développement économique et social, elle a présidé plusieurs comités d'investissement local du Fonds de solidarité de la FTQ.

Les enjeux de solidarité sociale et de lutte à l'exclusion ont animé le travail de Danielle en tant qu'arbitre

au sein du Conseil arbitral de l'assurance-emploi du Grand Montréal pendant plus de dix ans. Elle a également été membre du conseil d'administration de Centraide du Grand Montréal de 2005 à 2011.

Valorisant le travail en concertation, elle a été membre du comité de direction de la Conférence régionale des élus de Montréal et a participé à la mise sur pied de Concertation Montréal. Elle a coprésidé la Table de consultation sur le développement social du Forum montréalais sur la métropole.

Citoyenne engagée, Danielle a fait partie du Conseil des Montréalaises de 2006 à 2012. Elle a également agi à titre de commissaire lors de la consultation publique de la Communauté métropolitaine de Montréal sur le Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles en 2015.

Pierre-Constantin Charles

Commissaire

Pierre-Constantin Charles possède une formation en service social et est détenteur d'un MBA de l'école des sciences de la gestion de l'UQAM. Il évolue dans l'action communautaire et sociale depuis plus de trente ans à titre de gestionnaire d'organisme auprès des nouveaux arrivants et de consultant en gestion de la diversité et en activités philanthropiques. Les enjeux de développement territorial et humain sont au cœur de ses actions professionnelles. Ses

fonctions actuelles de conseiller en planification et responsable des relations avec les milieux à Centraide du grand Montréal lui ont permis de développer une expertise particulière en analyse sociale et territoriale, en évaluation de projet et en concertation.

Viateur Chénard

Commissaire

Viateur Chénard a fait des études en science politique, est diplômé en droit de l'Université de Montréal et membre du Barreau depuis 1977.

Après avoir fait du droit fiscal à titre de stagiaire au ministère de la Justice du Canada, il entreprend une carrière en pratique privée qui le conduira au cabinet Desjardins, Ducharme, Desjardins et Bourque, ainsi qu'au cabinet Hudon, Gendron, Harris, Thomas, dont il deviendra un des associés.

En 1992, il se joindra en tant qu'associé au cabinet Stikeman Elliott où il développera une pratique centrée sur le droit immobilier au bureau de Montréal. Il y restera jusqu'en 2008 et coordonnera le groupe de pratique en droit immobilier. À ce titre, il conseillera ses clients sur tous les aspects de l'investissement immobilier, soit l'acquisition, le financement, la restructuration de dettes et diverses problématiques liées à l'insolvabilité, la disposition des actifs et la formation, ainsi que la structuration de consortiums d'investisseurs canadiens et étrangers.

Sa pratique couvrira toutes les formes de biens immobiliers, soit les bureaux, centres commerciaux, hôtels, résidences pour personnes âgées, autres résidences, barrages, réseaux de télécommunications, etc.

Il a aussi été impliqué dans de nombreux projets à l'étranger et a assisté les autorités de la République de Guinée dans un projet de réforme du droit minier national. Il a donné de nombreuses conférences, en plus de participer à des formations dans le cadre du MBA spécialisé en immobilier de l'UQAM. Mentionnons finalement des charges de cours à l'École du Barreau ainsi qu'à HEC - Montréal.

Depuis 2009, il pratique le droit principalement en relation avec l'investissement et le développement immobilier. Il a été nommé commissaire ad hoc de l'OCPM en février 2009.

Irène Cinq-Mars

Commissaire

Madame Irène Cinq-Mars est retraitée de l'École d'architecture de paysage de la Faculté de l'aménagement de l'Université de Montréal où elle était professeure titulaire. Elle détient un baccalauréat en architecture de paysage et une maîtrise en aménagement. Ses trente-quatre années d'expérience ont été partagées entre les responsabilités dévolues à la fonction professorale en enseignement et en recherche et celles reliées aux mandats des cadres académiques. Active au sein de plusieurs comités institutionnels responsables du développement des études, de la planification stratégique ou de la promotion de la femme, elle a également été la première femme issue du corps professoral de l'Université à se voir confier le mandat de vice-rectrice aux études dans les années 90, puis de doyenne de la Faculté de l'aménagement de 2000 à 2006.

En tant que professeure-chercheure, elle a participé à de nombreux événements scientifiques et professionnels sur la scène locale, nationale ou

internationale en tant que conférencière ou experte invitée. À titre d'exemple, elle a été professeure invitée à l'Université de Colombie-Britannique, membre du Comité de pilotage de l'OIF pour l'Évaluation de l'Université de Senghor en Alexandrie, professeure invitée à l'Université d'Architecture d'Hanoi. Plus récemment (2000 à 2004) elle a été membre du Comité aviseur sur le plan d'urbanisme de la Ville de Montréal et membre du Comité ad hoc d'architecture et d'urbanisme de la Ville de Montréal (2002 à 2006).

Auteure et coauteure de nombreuses publications scientifiques et professionnelles, ses domaines d'expertise sont : les aspects méthodologiques et éthiques des aménagements paysagers; la fonction socioculturelle des espaces libres, les aménagements de jeux et les environnements thérapeutiques, le genre et la gestion urbaine dans les pays en développement.

Alain Duhamel

Commissaire

Monsieur Duhamel a fait une longue carrière comme journaliste. Il est détenteur d'un baccalauréat en science politique de l'Université d'Ottawa et diplômé en communications de l'Université Saint-Paul.

Il a débuté sa carrière au journal Le Droit d'Ottawa, pour ensuite devenir correspondant parlementaire du réseau TVA à Ottawa et, par la suite, successivement journaliste au Jour, au Devoir et au Journal Les Affaires. Il a aussi été conseiller auprès du président du Comité exécutif de la Ville de Montréal de 1986 à 1994.

Alain Duhamel a été actif dans le mouvement coopératif. Il a été dirigeant élu de la caisse Desjardins d'Ahuntsic pendant près de 32 ans et a présidé son conseil d'administration pendant dix

ans. Il a aussi été représentant au Conseil régional des caisses pour la région Ouest de Montréal du Mouvement Desjardins et enseignant formateur à l'Institut coopératif Desjardins.

Ces dernières années, M. Duhamel collabore aux travaux du Centre interuniversitaire de recherche en analyse des organisations (CIRANO) en budgétisation et de l'Institut sur la gouvernance d'organisations privées et publiques (IGOPP) en gouvernance.

Habib El-Hage

Commissaire

Praticien et chercheur dans le domaine des relations interculturelles, M. Habib El-Hage est détenteur d'un doctorat en sociologie de l'UQAM. Ses intérêts portent sur les pratiques de prévention, d'intervention et de gestion de la diversité dans les entreprises et les institutions publiques. Il est chercheur associé au Centre de recherche sur l'immigration, l'ethnicité et la citoyenneté (CRIEC) et membre de l'équipe Migration et ethnicité dans les interventions en santé et en services sociaux (METISS) du CSSS de la Montagne. Il est intervenant social au Collège de Rosemont et chargé de cours au programme de maîtrise en médiation interculturelle à l'Université de Sherbrooke.

Il était membre de plusieurs instances, dont le Conseil interculturel de Montréal, où il a coordonné, participé à la rédaction et présenté publiquement plusieurs avis et mémoires aux instances politiques de la Ville

de Montréal. Aussi, il était impliqué au Comité sur les services aux nouveaux arrivants et aux communautés culturelles de la Bibliothèque et Archives nationales du Québec et le Comité interculturel de l'Association canadienne en santé mentale. Il collabore à plusieurs recherches portant sur la radicalisation. Il a publié récemment les résultats d'une étude portant sur les multiples barrières que vivent les personnes LGBTQ racisées à Montréal et son ouvrage sur l'intervention interculturelle en milieu collégial paraîtra sous peu. Au sein de l'OCPM, M. El-Hage a collaboré à la consultation publique portant sur l'Agriculture urbaine.

Ariane Émond

Commissaire

Journaliste indépendante, Ariane Émond a touché à tous les aspects de la communication. Elle a collaboré au *Devoir*, à *Alternatives*, à *La Gazette des femmes*, et à Radio-Canada pendant une vingtaine d'années, ainsi qu'à Télé-Québec. Elle a cofondé le magazine féministe d'actualité *La Vie en rose*. Elle a contribué à une quinzaine de documentaires québécois et remporté plusieurs prix pour son travail au cinéma et en journalisme (dont le Prix René-Lévesque et le Prix Judith-Jasmin).

Son intérêt pour les questions sociales (inégalités, éducation et décrochage, immigration et intégration, enjeux des villes et renouvellement de leur cadre de vie, etc.) traverse son engagement professionnel. Première directrice générale de Culture Montréal, elle continue de conseiller divers organismes culturels et communautaires. Depuis plus de 25 ans, elle agit à

titre d'animatrice d'événements, colloques, congrès et débats publics organisés par des ministères, des universités, des municipalités ou le milieu associatif.

Elle est marraine de la fondation *60 millions de filles* (<http://60millionsdefilles.org/fr/>) qui soutient l'éducation des filles dans les pays en développement. Auteure, elle a publié, notamment, *Les Ponts d'Ariane* (VLB 1994), collaboré à l'album photo *éLOGES* (éditions du passage 2007) et *Les Auberges du cœur : L'art de raccrocher les jeunes* (Bayard Canada 2012) sur les jeunes déboussolés et sans abri dans nos villes. Elle est commissaire à l'OCPM depuis 2008.

Judy Gold Commissaire

Judy Gold a une formation en anthropologie de l'Université McGill et en service social de l'Université de Montréal.

Commissaire ad hoc à l'Office de consultation publique de Montréal depuis 2004, Mme Gold a participé, à titre de commissaire ou de présidente, aux consultations publiques sur divers projets, dont la politique de développement culturel pour la Ville de Montréal, le plan directeur de développement du site Contrecoeur, le réaménagement des secteurs de l'entrée Peel et de la Clairière du Mont-Royal, le plan d'action famille de Montréal, le projet de réaménagement des Places l'Acadie et Henri-Bourassa, le projet de requalification du secteur Namur-Jean-Talon Ouest, l'Opération Carte Blanche du 375^e anniversaire de Montréal et l'aménagement du quartier Saint-Raymond et des abords du CUSM.

Membre à temps partiel au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) de 2003 à 2009, elle a siégé à la commission du Projet de prolongement de l'axe du Vallon à Québec

et à la commission du Projet d'amélioration des infrastructures de transport terrestre près de l'Aéroport Montréal-Trudeau.

En outre, Judy Gold travaille depuis plus de vingt-cinq ans dans le domaine des droits humains, notamment en matière de diversité culturelle, d'inclusion sociale et de développement communautaire, et ce, dans la gestion d'organismes, l'élaboration de programmes et l'analyse de politiques gouvernementales. Consultante depuis l'année 2000, elle est sollicitée par les instances gouvernementales et des organismes non gouvernementaux à propos de politiques et de programmes relatifs aux relations interculturelles, à l'immigration, à la consultation publique et au développement social et communautaire.

Depuis mars 2009, Mme Gold est membre du Tribunal des droits de la personne du Québec.

Peter Jacobs Commissaire

Monsieur Jacobs est professeur émérite à la Faculté de l'aménagement de l'Université de Montréal. Il a agi comme professeur invité et comme conférencier à travers l'Amérique du Nord, l'Europe et l'Amérique latine.

À la suite de sa pratique en architecture, il s'est concentré sur la planification du paysage et le design urbain. En tant que consultant auprès de la Ville de Montréal, il a participé au développement des réseaux d'espaces libres, la restauration du parc du Mont-Royal, la réhabilitation des îles Sainte-Hélène et Notre-Dame, et sur le design de la place Émilie-Gamelin au centre-ville de Montréal. Il a collaboré aux projets de design urbain à travers le Canada et plusieurs de ces projets ont été reconnus et primés par les associations professionnelles.

Il a agi comme président de la Commission du développement viable au sein de l'Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources (IUCN) et comme président de la Commission de la qualité de l'environnement Kativik au Nouveau-Québec (CQEK). Il est Fellow et ancien président de la Société canadienne des architectes paysagistes (SCAP) et Fellow de l'American Society of Landscape Architecture (ASLA). Il a été nommé président du Collège des « Senior Fellows », Landscape and Garden Studies, à Dumbarton Oaks, Washington D.C. et, plus récemment, comme membre de l'Académie royale des arts du Canada.

Danielle Landry

Commissaire

Danielle Landry a à son actif trente années d'expérience en intervention éducative et sociale dans le but d'encourager l'engagement volontaire, le leadership et l'action démocratique au sein de la société civile. Elle a acquis une solide expérience en gestion de programme, tant dans la fonction publique québécoise que dans le milieu communautaire.

Détentrice de plusieurs distinctions d'envergure montréalaise et canadienne, son rayon d'action l'amène à agir à titre de catalyseur de la capacité

des collectivités et de l'inclusion sociale dans les projets de participation publique et d'éducation. Elle est également très engagée dans les mouvements de conservation de la nature et de protection de l'environnement.

Hélène Laperrière

Commissaire

Hélène Laperrière est titulaire d'un baccalauréat en géographie/sciences économiques de l'Université Laval, d'une maîtrise en urbanisme et d'un doctorat en aménagement de l'Université de Montréal, et a été doublement boursière postdoctorale (CRSH et INRS-Urbanisation). Mme Laperrière est membre de l'OUQ et de l'ICU depuis 1982.

Spécialisée en études urbaines, en planification stratégique et en aménagement culturel et patrimonial, Hélène Laperrière exerce l'urbanisme en pratique privée, tout en dirigeant le Groupe Culture et Ville, un OBNL fondé en 1998 et œuvrant en recherche appliquée. Elle a enseigné en Chine en 2009 et a conseillé les autorités universitaires en développement urbain. Sa pratique professionnelle est fondée sur l'écoute, la mise en place de méthodologies innovantes et ciblées, de même que sur la recherche de solutions orientées vers une amélioration constante du développement urbain durable au bénéfice de la collectivité.

De 2000 à 2003, elle a participé au jury d'architecture, puis au comité de construction de la BnQ. De 1999 à 2009, elle a également été vice-présidente du CA du MAI. De 2005 à 2008, elle a été membre du Comité éditorial de la revue Urbanité. Elle est l'auteure de guides historiques et patrimoniaux des régions du Québec, signe de nombreux articles et prononce régulièrement des conférences.

Depuis 2005, Mme Laperrière est impliquée à l'OCPM, tour à tour comme expert, commissaire et présidente de commission. De plus, au cours de ces années et à diverses occasions, elle a représenté l'Office à titre de conférencière et animatrice d'ateliers et de tables rondes.

Marie Leahey

Commissaire

Marie Leahey est coordonnatrice du Régime de retraite des groupes communautaires et de femmes. Auparavant, elle a travaillé à la Fédération québécoise des organismes communautaires famille et dans un service d'employabilité, le SORIF. Son intérêt pour le développement régional l'a amené à travailler à la Conférence régionale des élus de Montréal. Diplômée de l'UQAM en Éducation, elle est une administratrice certifiée de société par le Collège des administrateurs de l'Université Laval.

Préoccupée par l'autonomie financière des femmes et l'apport de celles-ci au développement social et économique, elle s'est impliquée dans plusieurs organismes, dont la présidence du Conseil des Montréalaises et le Réseau habitation femmes. Elle est l'une des membres fondatrices de Vivacité, société immobilière équitable. Elle siège actuellement au conseil d'administration de la Fondation Béati.

Gaétan Lebeau

Commissaire

Gaétan Lebeau s'intéresse depuis longtemps aux problématiques de vie en milieu urbain. En 1974, il participe à la fondation du Rassemblement des Citoyens de Montréal. Élu conseiller municipal (1974-1978), il s'intéresse particulièrement aux enjeux d'aménagement, de participation citoyenne et de démocratie.

Dans les années 1980, il œuvre en CLSC et participe à la mise sur pied de divers organismes communautaires ou de concertation.

À la Société de transport de Montréal pendant une vingtaine d'années, il exerce différents rôles professionnels seniors en communication, en développement organisationnel, en gestion du changement ainsi qu'en amélioration des processus d'affaires et de la performance. Il a développé une expertise particulière pour l'animation des groupes qui s'engagent dans une démarche de résolution de problèmes ou d'amélioration.

Parallèlement, en tant que membre du Conseil d'administration de l'Institut d'administration publique du Grand Montréal (IAPGM-IAPC), de 1992 à 2004, il assume les fonctions de secrétaire, puis de président du comité de programmation. En 2000, il initie la mise sur pied de l'organisme Jeunes Fonctionnaires d'un jour, dont il préside la destinée jusqu'en 2008. Cet OBNL contribue à la persévérance scolaire, tout en valorisant la qualité des services publics en offrant des stages dans les organisations publiques pour les jeunes des écoles secondaires.

Il a mené des études de maîtrise en sociologie et détient une maîtrise en administration publique.

Il a été formateur associé à l'École nationale d'administration publique (ENAP) puis à l'École de technologie supérieure (ÉTS) où il enseigne toujours. Il poursuit aujourd'hui sa pratique comme consultant.

Renée Lescop

Commissaire

Madame Renée Lescop est détentrice d'une maîtrise en science politique de l'Université de Montréal, où elle travaille d'abord à titre d'attachée de recherche et de chargée de cours de 1967 à 1976.

Peu de temps après l'entée en vigueur de la Charte des droits et libertés de la personne, elle entre au service de la Commission des droits de la personne nouvellement créée. Elle y œuvre pendant plus de 25 ans, d'abord à titre de chercheuse socio-économique, puis à titre de directrice des enquêtes de Montréal ainsi que des bureaux régionaux.

En 2004 et 2005, elle agit comme consultante-analyste auprès de l'Office de consultation publique de Montréal relativement à la Charte montréalaise des droits et responsabilités et à la Politique de développement culturel.

En avril 2006, elle est nommée assessseure au Tribunal des droits de la personne où elle siègera pendant sept ans jusqu'en avril 2013.

Hélène Morais

Commissaire

Hélène Morais est commissaire ad hoc à l'Office depuis 2008. Elle exerce aussi depuis 2008 des activités de coaching professionnel auprès de dirigeants, de gestionnaires et d'équipes du secteur public, en plus d'enseigner en coaching.

Elle a été présidente du Conseil de la santé et du bien-être au gouvernement du Québec durant sept ans, jusqu'en 2006. De 1984 à 1999, elle a occupé les fonctions de directrice générale de la Conférence des conseils régionaux de la santé et des services sociaux du Québec; directrice de la planification au ministère de la Santé et des Services sociaux; directrice de la planification, de l'évaluation et des systèmes d'information et directrice de la Direction du programme santé physique à la Régie de la santé et des services sociaux de la région de Québec.

À titre de gestionnaire de ces différents organismes et directions ayant des mandats de recherche, de

planification, d'évaluation, de coordination et de consultation, elle a été très engagée dans des projets de consultation publique, de participation citoyenne et de communication publique en matière de santé, de bien-être et de développement économique et social.

Hélène Morais est détentrice d'une maîtrise en Administration des affaires (MBA) et d'un baccalauréat en Service social de l'Université Laval. Elle est certifiée coach intégrale™ professionnelle par Integral Coaching Canada® et coach d'équipe par Team Coaching International. Elle est aussi coach certifiée par la Fédération internationale des Coachs.

Jean Paré

Commissaire

Jean Paré détient un baccalauréat ès arts, une licence en droit et une maîtrise en urbanisme de l'Université de Montréal. Outre des études en droit public et en science politique, il a suivi des formations en développement international, en gestion de projets et en géomatique.

Avant d'entreprendre ses études d'urbanisme, M. Paré a exercé la profession d'avocat au service juridique d'Expo 67. En 1970, il a été embauché par Jean-Claude La Haye et Associés, urbanistes-conseils. De 1974 à 1980, il a été directeur de la planification, puis directeur du développement de la Société d'aménagement de l'Outaouais. En 1980, il s'est joint au Groupe-conseil Coopers & Lybrand. De 1986 à 1988, il a travaillé chez Raymond Chabot Grant Thornton, mettant sur pied le service de planification stratégique.

Associé à des dossiers majeurs, il était secrétaire général adjoint du Groupe de travail sur Montréal et

sa région en 1992-1993. Il a coordonné les dossiers sociaux et environnementaux de la Commission scientifique et technique sur la tempête de verglas de 1998. Entre 2000 et 2002, dans le cadre de la réorganisation municipale en Outaouais, il était adjoint du mandataire du gouvernement puis secrétaire du Comité de transition.

Commissaire à temps partiel du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement depuis 1990, M. Paré a siégé à l'Office de consultation publique de Montréal de 2002 à 2008 et d'octobre 2010 à ce jour. De mars 2008 à décembre 2009, il était conseiller technique à la wilaya de Tanger, au Maroc.

Nadja Raphaël

Commissaire

Nadja Raphaël est membre du Barreau du Québec depuis 1995. Elle détient un bagage professionnel d'une vingtaine d'années au cours desquelles elle a occupé divers postes stratégiques tels que chef de cabinet du bâtonnier du Québec, responsable des relations avec les médias et coordonnatrice des communications du programme Infrastructures Canada-Québec pour l'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec. Elle connaît bien les milieux institutionnels et gouvernementaux, où se côtoient intimement des enjeux politiques et administratifs.

Forte de son profil multidisciplinaire en droit et en relations publiques, Nadja possède un intérêt marqué pour « l'empowerment » des personnes. C'est d'ailleurs cette approche constructive qui l'a

naturellement menée à l'obtention, en 2010, d'un diplôme d'études supérieures en prévention et résolution des différends puis à la poursuite d'un programme de certification comme coach d'affaires professionnel. Elle travaille dans ce dernier domaine à son compte.

Nadja s'implique bénévolement notamment auprès de son ordre professionnel et d'organismes dont la mission ou les projets sont axés sur la participation publique ou le développement du leadership féminin.

Michel Séguin

Commissaire

Michel Séguin est détenteur d'un baccalauréat en sciences sociales de l'Université d'Ottawa, d'une maîtrise en études environnementales de l'Université York à Toronto et d'un doctorat en sociologie de l'Université de Montréal.

Il a œuvré dans le domaine des communications à la CBC, à Communications Canada et à la chaîne française de TVOntario, mais aussi dans le domaine de l'environnement, notamment à titre de représentant des groupes environnementaux au Conseil canadien des ministres de l'Environnement ainsi qu'à Action RE-buts dont il a été le cofondateur. Il a coordonné le projet C-Vert de la Fondation de la famille Claudine et Stephen Bronfman entre 2005 et 2015, projet lauréat d'un Phénix de l'environnement en 2012. En 2015, il préside la Commission

indépendante de consultation publique du projet de Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles de la Communauté métropolitaine de Montréal.

Il a aussi été actif dans le domaine de l'enseignement et de la recherche, entre autres, comme chercheur associé aux universités de Sherbrooke et de Montréal et est l'auteur de nombreux livres et publications, principalement dans le domaine de l'environnement.

Luba Serge

Commissaire

Luba Serge détient une maîtrise en urbanisme et un doctorat en sciences sociales. Elle est membre de l'Ordre des urbanistes du Québec et possède une expérience dans divers domaines liés à l'habitation et à la revitalisation des quartiers. Elle a participé à la mise sur pied de projets de coopératives d'habitation dans des quartiers montréalais, à la planification et au développement du projet Milton Parc, ainsi qu'à l'élaboration du projet de la Fiducie foncière communautaire Benny Farm. Elle a travaillé au Service de l'habitation de la Ville de Montréal lors de l'élaboration de l'énoncé de politique sur l'habitation et à la Société d'habitation et de développement de Montréal, où elle a entrepris le suivi et l'évaluation du Programme d'acquisition de logements locatifs et son impact sur la revitalisation des quartiers et sur l'amélioration de la sécurité et la prévention de la criminalité.

En tant que consultante, elle a entrepris des études sur la question du sans-abrisme, le logement pour personnes âgées, l'exclusion sociale, ainsi que le logement abordable et communautaire. De plus, elle a participé à divers projets tels l'introduction des méthodes de construction domiciliaire canadienne en Russie et un projet pilote de mise sur pied de fiducies foncières communautaires dans deux quartiers montréalais. De 1992 à 1998, elle a été membre du CCU de la Ville de Montréal Ouest. Outre son travail en tant que consultante, elle enseigne au niveau collégial et universitaire.

Elle a été nommée commissaire ad hoc de l'OCPM en avril 2008.

Francine Simard

Commissaire

Francine Simard est détentrice d'un MBA des HEC. Elle est présentement présidente-directrice générale de Repère communication et recherche, une firme spécialisée dans la recherche qualitative et quantitative, l'animation de groupes de discussion et d'entretiens individuels, le développement de méthodologies de consultation, ainsi que la gestion de projets et d'équipes.

L'essentiel de sa carrière s'est déployé au cours des vingt-cinq dernières années, à titre de vice-présidente recherche chez Léger Marketing (1990-2000) et chez Baromètre (2000-2002) et de PDG à

Repère communication et recherche (2002-...). Elle a parmi ses clients des agences gouvernementales, des médias, des ministères, des entreprises culturelles et des associations professionnelles. Sa vaste expérience auprès d'un ensemble de clientèles lui permet d'utiliser diverses techniques pour explorer les besoins et les attentes de groupes variés et d'évaluer leur intérêt pour des services nouveaux, des politiques novatrices ou des projets existants ou à améliorer.

Joël Thibert

Commissaire

Joël Thibert détient un baccalauréat en environnement, une maîtrise en urbanisme de l'Université McGill et un doctorat en politiques urbaines de l'école Woodrow Wilson de l'Université Princeton.

Joël Thibert s'intéresse à la gouvernance urbaine et régionale, ainsi qu'aux enjeux de développement durable en milieu urbain, de manière plus générale. Il a travaillé pendant trois ans en gestion de projet en aménagement pour le Quartier international de Montréal (QIM), où il était, entre autres, responsable des dossiers de développement durable.

Joël Thibert est aussi engagé dans diverses initiatives citoyennes en lien avec la ville : il est un des membres fondateurs d'Avenue 8, un groupe de réflexion sur l'espace public et la participation citoyenne; il est l'initiateur et coordonnateur de « Marcher la région », une initiative citoyenne visant à faire émerger une conscience environnementale métropolitaine dans

le Grand Montréal; il contribue régulièrement au blogue Spacing Montréal. Ces dernières années, il a organisé plusieurs événements sur la ville, réunissant universitaires et praticiens, dont les colloques Strip-Tease QDS et Trajectoires Montréal et l'événement Le goût de la ville au Centre canadien d'architecture (CCA).

Il siège aussi aux conseils d'administration de plusieurs organismes sans but lucratif, dont la Fonderie Darling. Parallèlement à cela, il travaille depuis août 2013 comme consultant au sein du bureau montréalais de McKinsey & Co.

Joël Thibert est boursier Loran, boursier de la Fondation Trudeau, de la Fondation Fulbright et du Conseil de recherche en sciences humaines du Canada.

Nicole Valois

Commissaire

Nicole Valois est architecte paysagiste et professeure à l'École d'urbanisme et d'architecture de paysage de l'Université de Montréal où elle enseigne le patrimoine paysager, la méthodologie du projet et l'atelier sur les espaces urbains.

En tant que chercheuse associée à la Chaire de recherche du Canada en patrimoine bâti, elle a collaboré à plusieurs études sur le patrimoine paysager, dont le campus de l'Université de Montréal, publiée aux Presses de l'Université de Montréal et aux Presses universitaires de Perpignan. Grâce à une subvention du Conseil de recherche en sciences humaines du Canada (CRSH), elle a récemment mené une recherche sur les valeurs des espaces publics canadiens de la période moderne. Elle a également collaboré au sein de la Chaire en paysage et environnement aux recherches sur les paysages

autoroutiers de Montréal et réalisé une importante étude de caractérisation des paysages du mont Royal, pour la Ville de Montréal.

En tant qu'experte, elle a été membre de nombreux jurys et comités, notamment au Conseil des Arts et des Lettres du Québec où elle a été boursière à deux reprises dans le cadre de ses recherches. Elle a été récemment nommée membre du Conseil du patrimoine de Montréal pour un mandat de trois ans.

Arlindo Vieira

Commissaire

Arlindo Vieira est diplômé de la faculté de science politique et de droit de l'UQAM et titulaire d'un diplôme de deuxième cycle de la faculté de droit de l'Université de Montréal.

Outre les années accumulées comme avocat de pratique privée, Arlindo Vieira possède une vaste expérience de décideur et de gestionnaire dans divers milieux gouvernementaux et communautaires. Il y a exercé, à différentes époques, la fonction de directeur d'un cabinet ministériel, de président du Conseil des relations interculturelles (C.R.I.), de juge administratif à la Régie des alcools, des courses et des jeux et de directeur général de Radio Centre-Ville.

Alors qu'il assumait les fonctions de président du C.R.I., Arlindo Vieira a eu l'occasion d'agir à titre de médiateur et de diriger plusieurs consultations sur des enjeux reliés aux relations interculturelles et à la gestion de la diversité dans la société québécoise et dans l'agglomération montréalaise.

Arlindo Vieira a également à son crédit une expérience de consultation publique dans le domaine du patrimoine à titre de membre du Groupe conseil sur la politique du patrimoine culturel du Québec.

Arlindo Vieira est aussi reconnu pour son engagement social ayant œuvré dans multiples comités et organismes communautaires. La Ligue des droits et libertés, le Centre Multiethnique Saint-Louis, la Caisse Populaire des Portugais, le Centre sociocommunautaire de Montréal, le Centre Justice et Foi, le Comité des communautés culturelles du Barreau du Québec et la Fondation de la Tolérance sont quelques-uns des organismes où il siège ou qui ont bénéficié de son leadership et de son engagement au fil des ans.

Il a été commissaire de l'OCPM de 2008 à 2011, et a été renommé en 2015 pour un autre mandat.

Joshua Wolfe

Commissaire

Joshua Wolfe détient une maîtrise en urbanisme de l'Université de Montréal, de même qu'un baccalauréat en Science & Human Affairs de l'Université Concordia. Il agit comme conseiller en développement durable pour les municipalités et les ONG. En 1990, il a été reçu membre de l'American Institute of Certified Planners. Il a enseigné le développement durable des villes et la participation publique à l'Université Concordia, à l'UCLA Extension Public Policy Program, à l'Université McGill, ainsi qu'à l'Institut international de gestion des grandes métropoles et l'International Association for Public Participation.

Natif de Montréal, M. Wolfe a aussi vécu en Californie où il a effectué des études d'impact environnemental et préparé des plans d'urbanisme pour diverses municipalités et autres organismes publics des

régions de San Francisco et de San Diego. À Montréal, il a été directeur général de la Fondation Héritage Montréal et a contribué sur une base régulière à la chronique d'architecture et d'urbanisme du journal The Gazette. De plus, il est l'auteur d'une cinquantaine d'articles, chapitres de livres et papiers scientifiques. Il a mis sur pied le Comité du patrimoine bâti juif et a fait partie du conseil d'administration de la Fondation du patrimoine religieux du Québec. Il a été un des fondateurs de la coopérative d'habitation les Tourelles, à Milton-Parc, où il a vécu pendant plus de quinze ans. Ayant déjà siégé au conseil d'administration national de la Société pour la nature et les parcs du Canada (SNAP), il a été président de SNAP - Québec de 2013 à 2015.

ANNEXE II

EXTRAITS CHARTRE DE LA VILLE DE MONTRÉAL L.R.Q., c. C.-11.4

SECTION I OFFICE DE CONSULTATION PUBLIQUE

Institution.

75. Est institué l'Office de consultation publique de Montréal.

2000, c. 56, ann. I, a. 75.

Président.

76. Le conseil, par une décision prise aux deux tiers des voix de ses membres, et parmi des candidats qui ont une compétence particulière en matière de consultation publique, désigne un président de l'office et peut désigner des commissaires. Il peut, dans la même résolution, déterminer leur rémunération et leurs autres conditions de travail, sous réserve, le cas échéant, d'un règlement adopté en vertu de l'article 79.

Mandat.

Le mandat du président est d'une durée de quatre ans. Il exerce ses fonctions à plein temps.

Mandat.

La durée du mandat d'un commissaire est précisée dans la résolution qui le nomme et ne peut être supérieure à quatre ans. À défaut de mention à ce sujet dans la résolution, elle est de quatre ans.

2000, c. 56, ann. I, a. 76; 2001, c. 25, a. 257.

Commissaire supplémentaire.

77. Le conseil de la ville peut, sur demande du président de l'Office et par une décision prise aux deux tiers des voix exprimées, nommer, pour la période déterminée dans la résolution, tout commissaire supplémentaire choisi à même une liste dressée par le comité exécutif, et déterminer sa rémunération et ses autres conditions de travail.

Liste.

Le président peut, annuellement, proposer une liste au comité exécutif.

Restriction.

Seules peuvent être sur une liste visée au premier ou au deuxième alinéa des personnes qui ont des compétences particulières en matière de consultation publique.

2000, c. 56, ann. I, a. 77; 2001, c. 25, a. 258.

Inhabilité.

78. Les membres du conseil de la ville ou d'un conseil d'arrondissement ainsi que les fonctionnaires et employés de la ville sont inhabiles à exercer les fonctions de président et de commissaire.

2000, c. 56, ann. I, a. 78.

Rémunération.

79. Le conseil de la ville peut, par un règlement adopté aux deux tiers des voix exprimées, fixer la rémunération du président et celle des commissaires. Ceux-ci ont droit au remboursement par l'office des dépenses autorisées par celui-ci et engagées dans l'exercice de leurs fonctions.

2000, c. 56, ann. I, a. 79; 2001, c. 25, a. 259.

Personnel.

80. Le président peut s'adjoindre le personnel dont il a besoin pour l'exercice des fonctions de l'Office et fixer sa rémunération. Les employés de l'Office ne sont pas des employés de la ville.

Affectation d'employé.

Le conseil de la ville peut également affecter aux fonctions de l'Office tout employé de la ville qu'il désigne.

Trésorier.

Le trésorier de la ville ou l'adjoint qu'il désigne est le trésorier de l'Office.

2000, c. 56, ann. I, a. 80.

Exercice financier et vérification.

81. L'exercice financier de l'Office coïncide avec celui de la ville et le vérificateur de cette dernière vérifie les états financiers de l'Office et, dans les 120 jours suivant la fin de l'exercice financier, fait rapport de son examen au conseil.

2000, c. 56, ann. I, a. 81.

Sommes nécessaires.

82. Le conseil met à la disposition de l'Office les sommes nécessaires à l'exercice de ses fonctions.

Sommes minimales.

Le conseil doit, par règlement, prescrire le montant minimal des sommes qui doivent être mises annuellement à la disposition de l'Office. Le trésorier de la ville doit inclure le montant ainsi prescrit dans le certificat qu'il prépare conformément à l'article 474 de la Loi sur les cités et villes (chapitre C-19).

2000, c. 56, ann. I, a. 82.

Fonctions.

83. L'Office a pour fonctions :

- 1°** de proposer des règles visant à encadrer la consultation publique faite par une instance de la ville responsable de cette consultation en vertu de toute disposition applicable afin d'assurer la mise en place de mécanismes de consultation crédibles, transparents et efficaces;
- 2°** de tenir une consultation publique sur tout projet de règlement révisant le plan d'urbanisme de la ville;
 - 2.1°** de tenir une consultation publique sur tout projet de règlement modifiant le plan d'urbanisme de la ville, à l'exception de ceux adoptés par un conseil d'arrondissement;
- 3°** de tenir, sur tout projet désigné par le conseil ou le comité exécutif de la ville et à la demande de l'un ou de l'autre, des audiences publiques sur le territoire de la ville.

Dispositions non applicables.

Toutefois, ni le paragraphe 2° du premier alinéa, ni les articles 109.2 à 109.4 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (chapitre A-19.1) ne s'appliquent à un projet de règlement dont l'unique but est de modifier le plan d'urbanisme de la ville afin de permettre la réalisation d'un projet visé au paragraphe 4° du premier alinéa de l'article 89.

Comptes.

L'Office rend compte au conseil de ses activités à la demande de celui-ci ou du comité exécutif et au moins une fois l'an. À cette occasion, il peut lui faire toute recommandation.

2000, c. 56, ann. I, a. 83; 2003, c. 19, a. 61; 2003, c. 28, a. 23; 2008, c. 19, a. 6.

(...)

SECTION II COMPÉTENCES PARTICULIÈRES DE LA VILLE

§ 1. — Généralités

88. Le plan d'urbanisme de la ville doit comprendre, en plus des éléments mentionnés à l'article 83 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (chapitre A-19.1), un document complémentaire établissant des règles et des critères dont doivent tenir compte, dans tout règlement visé à l'article 131, les conseils d'arrondissement et obligeant ces derniers à prévoir, dans un tel règlement, des dispositions au moins aussi contraignantes que celles établies dans le document.

Règles d'harmonisation.

Il peut comprendre, en outre des éléments mentionnés à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, relativement à tout ou partie du territoire de la ville, des règles visant à assurer l'harmonisation des règlements qui peuvent être adoptés par un conseil d'arrondissement en vertu de l'article 131 ou la cohérence du développement de la ville.

2000, c. 56, ann. I, a. 88; 2001, c. 25, a. 265.

Projets permis par règlement de la ville.

89. Le conseil de la ville peut, par règlement, permettre, malgré tout règlement adopté par un conseil d'arrondissement, la réalisation d'un projet relatif :

- 1°** à un équipement collectif ou institutionnel, tel un équipement culturel, un hôpital, un établissement public d'enseignement, un établissement d'enseignement de niveau collégial ou universitaire, un centre des congrès, un établissement de détention, un cimetière, un parc régional ou un jardin botanique;
- 2°** à de grandes infrastructures, tel un aéroport, un port, une gare, une cour ou une gare de triage ou un établissement d'assainissement, de filtration ou d'épuration des eaux;
- 3°** à un établissement résidentiel, commercial ou industriel situé dans le centre des affaires ou, s'il est situé hors du centre des affaires, dont la superficie de plancher est supérieure à 25 000 m²;

4° à de l'habitation destinée à des personnes ayant besoin d'aide, de protection, de soins ou d'hébergement, notamment dans le cadre d'un programme de logement social mis en œuvre en vertu de la Loi sur la Société d'habitation du Québec (chapitre S-8);

5° à un bien culturel reconnu ou classé ou à un monument historique cité conformément à la Loi sur les biens culturels (chapitre B-4) ou dont le site envisagé est situé dans un arrondissement historique ou naturel ou dans un site du patrimoine au sens de cette loi.

Centre des affaires.

Aux fins du paragraphe 3° du premier alinéa, le centre des affaires comprend la partie du territoire de la ville délimité par la rue Saint-Urbain, depuis la rue Sherbrooke Ouest jusqu'à la rue Sainte-Catherine Ouest, par la rue Sainte-Catherine Ouest jusqu'à la rue Clark, par la rue Clark jusqu'au boulevard René-Lévesque Ouest, par le boulevard René-Lévesque Ouest jusqu'à la rue Saint-Urbain, par la rue Saint-Urbain jusqu'à la côte de la Place d'Armes, par la côte de la Place d'Armes jusqu'à la Place d'Armes, de la Place d'Armes jusqu'à la rue Notre-Dame Ouest, par la rue Notre-Dame Ouest jusqu'à la rue de la Montagne, par la rue de la Montagne jusqu'à la rue Saint-Antoine Ouest, par la rue Saint-Antoine Ouest jusqu'à la rue Lucien-Lallier, par la rue Lucien-Lallier jusqu'au boulevard René-Lévesque Ouest, par le boulevard René-Lévesque Ouest jusqu'à la rue de la Montagne, par la rue de la Montagne jusqu'aux terrains bordant le côté nord du boulevard René-Lévesque, des terrains bordant le côté nord du boulevard René-Lévesque jusqu'à la rue Drummond, de la rue Drummond jusqu'à la rue Sherbrooke Ouest et de la rue Sherbrooke Ouest jusqu'à la rue Saint-Urbain.

Règles d'urbanisme.

Un règlement visé au premier alinéa ne peut contenir que les règles d'urbanisme nécessaires à la réalisation du projet. Il a pour effet de modifier tout règlement en vigueur adopté par le conseil d'arrondissement, dans la mesure qu'il doit prévoir de manière précise et spécifique.

2000, c. 56, ann. I, a. 89; 2001, c. 25, a. 265; 2002, c. 77, a. 13; 2003, c. 19, a. 62.

Approbation référendaire.

89.1. Malgré le troisième alinéa de l'article 123 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (chapitre A-19.1), un règlement adopté par le conseil de la ville en vertu de l'article 89 n'est pas susceptible d'approbation référendaire, sauf dans le cas d'un règlement permettant la réalisation d'un projet visé au paragraphe 5° du premier alinéa de cet article.

Consultation publique.

Le projet d'un règlement visé au premier alinéa de l'article 89 doit faire l'objet d'une consultation publique effectuée par l'Office de consultation publique de Montréal, qui doit à cette fin tenir des audiences publiques et rendre compte de cette consultation au moyen d'un rapport dans lequel il peut faire toute recommandation.

Interprétation.

La consultation publique visée au deuxième alinéa tient lieu de celle prévue aux articles 125 à 127 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme. Dans le cas d'un règlement susceptible d'approbation référendaire, le dépôt au conseil du rapport de l'Office de consultation publique tient lieu, pour l'application de l'article 128 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, de la tenue de l'assemblée publique visée à l'article 125 de cette loi.

Dispositions non applicables.

Pour l'application des articles 130 à 137 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme à un règlement permettant la réalisation d'un projet visé au paragraphe 5° du premier alinéa de l'article 89, lorsque ce projet est situé dans l'arrondissement historique du Vieux-Montréal, les dispositions suivantes s'appliquent :

- 1°** les demandes de participation à un référendum en fonction du second projet de règlement peuvent provenir de l'ensemble de l'arrondissement dans lequel le projet est envisagé, ou de l'ensemble des arrondissements touchés par le projet, le cas échéant;
- 2°** l'avis public prévu à l'article 132 est dispensé de la description et de la mention des zones ou secteurs de zone d'où peut provenir une demande;
- 3°** la demande prévue à l'article 133 est dispensée d'indiquer clairement la zone ou le secteur de zone d'où elle provient;

4° malgré l'article 136.1 de cette loi, le règlement qui, le cas échéant, a été adopté en vertu de l'article 136 de cette loi doit être approuvé par les personnes habiles à voter de l'arrondissement touché par le projet, ou par celles de l'ensemble des arrondissements touchés par le projet, le cas échéant.

Dispositions non applicables.

Toutefois :

- 1°** le quatrième alinéa ne s'applique pas à un règlement ayant pour but de permettre la réalisation d'un projet, visée au paragraphe 5° du premier alinéa de l'article 89, projeté par le gouvernement ou par l'un de ses ministres, mandataires ou organismes;
- 2°** ni le deuxième alinéa, ni les articles 125 à 127 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme ne s'appliquent au projet d'un règlement dont l'unique but est de permettre la réalisation d'un projet visé au paragraphe 4° du premier alinéa de l'article 89.

2001, c. 25, a. 265; D. 1308-2001, a. 11; 2003, c. 19, a. 63; 2008, c. 18, a. 6.

89.1.1 Pour l'application des articles 89 et 89.1, lorsque la décision de réaliser un projet visé au premier alinéa de l'article 89 ou de permettre sa réalisation, sous réserve des règles d'urbanisme applicables, fait partie de l'exercice d'une compétence d'agglomération prévue par la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (chapitre E-20.001), la mention d'un règlement adopté par un conseil d'arrondissement vise également un règlement adopté par le conseil d'une municipalité mentionnée à l'article 4 de cette loi.

L'adaptation prévue au premier alinéa s'applique en outre de toute autre qui découle de cette loi, notamment celles selon lesquelles la mention du conseil de la ville signifie le conseil d'agglomération et la mention du territoire de la ville signifie l'agglomération. Cette seconde adaptation s'applique particulièrement, dans le cas visé au premier alinéa, aux fins de la compétence de l'Office de consultation publique de Montréal qui est prévue au deuxième alinéa de l'article 89.1.

D. 1213-2005, a. 7

ANNEXE III

ORGANISATION, PRATIQUES ET CODE DE DÉONTOLOGIE

LA STRUCTURE ORGANISATIONNELLE DE L'OFFICE

L'Office s'est doté de mécanismes de consultation crédibles, transparents et efficaces aux termes desquels il rend compte, dans un rapport, des opinions exprimées par les citoyens présents aux audiences.

Conformément à ses obligations et responsabilités, l'Office chapeaute les commissions et gère ses activités. Le secrétariat général est responsable d'appuyer le travail des commissaires et d'effectuer l'administration générale de l'Office.

Les ressources matérielles

Les bureaux de l'Office sont situés au 1550, rue Metcalfe, 14^e étage. En plus des espaces pour son secrétariat, l'Office dispose de salles qui servent pour des réunions préparatoires aux consultations et aux audiences publiques.

Les ressources humaines

L'équipe de l'Office est constituée de commissaires, nommés par le conseil municipal, d'un personnel administratif et de collaborateurs externes, embauchés sur une base contractuelle. Ces derniers sont responsables de la préparation des consultations et du soutien aux commissaires dans leur travail.

Les commissaires

En septembre 2014, le conseil municipal a nommé Mme Dominique Ollivier à titre de présidente de l'Office pour un mandat de quatre ans. Sur recommandation de la présidence, un certain nombre de commissaires à temps partiel sont nommés par le conseil municipal pour tenir les consultations. Ces derniers ne peuvent être des employés de la Ville ou des élus municipaux.

Les commissaires ont la responsabilité de siéger aux consultations publiques et de rédiger les rapports pour le conseil municipal. Dans ces rapports, ils font toute recommandation qu'ils jugent appropriée.

La présidente

Dominique Ollivier

Les commissaires *ad hoc* en 2016

Maryse Alcindor, Isabelle Beaulieu, Mounia Benalil, Bruno Bergeron, Nicole Boily, Nicole Brodeur, Jean Burton, Jean Caouette, Danielle Casara, Pierre-Constantin Charles, Viateur Chénard, Irène Cinq-Mars, Alain Duhamel, Habib El-Hage, Ariane Émond, Judy Gold, Peter Jacobs, Danielle Landry, Hélène Laperrière, Marie Leahey, Gaétan Lebeau, Renée Lescop, Hélène Morais, Jean Paré, Nadja Raphaël, Michel Séguin, Luba Serge, Francine Simard, Joël Thibert, Nicole Valois, Arlindo Vieira, Joshua Wolfe.

Les notes biographiques des commissaires se retrouvent en Annexe I de ce document.

Le personnel

Pour appuyer les commissaires dans la préparation et la tenue des consultations ainsi que dans la rédaction des rapports, l'Office a mis en place une structure administrative.

C'est ainsi que l'Office s'est donné un secrétariat général réduit, constitué d'un secrétaire général, M. Luc Doray, appuyé par une petite équipe d'employés. M. Doray est un fonctionnaire permanent de la Ville de Montréal qui a été affecté à l'OCPM par le comité exécutif à l'automne 2002. Des employés contractuels sont aussi embauchés au besoin. La Charte de la Ville de Montréal prévoit que les employés de l'Office ne sont pas des employés de la Ville, mais que le conseil de la ville peut affecter aux fonctions de l'Office tout employé qu'il désigne (article 80).

Les collaborateurs

L'Office peut s'appuyer sur un réseau fidèle de collaborateurs pour la réalisation de son mandat. En outre, pour assister les citoyens et les commissaires dans la compréhension des projets et de leurs enjeux, l'Office a pu compter sur le soutien et l'expérience des employés, des professionnels, des cadres, des élus des arrondissements et des services centraux.

De plus, un bon nombre de ressources externes ont mis à notre disposition leurs connaissances et leur expertise. Sans la collaboration de chacun, l'Office n'aurait pas réussi à diffuser l'information pertinente aux citoyens en vue d'obtenir leurs points de vue sur les projets présentés en consultation publique.

LES PRATIQUES DE L'OFFICE

L'OCPM a élaboré un *code de déontologie* pour encadrer la pratique des commissaires. En plus des dispositions générales, le code couvre la question de l'indépendance des commissaires et de leur devoir de réserve.

LE CODE DE DÉONTOLOGIE DES COMMISSAIRES

L'Office de consultation publique de Montréal a pour mandat de tenir des consultations publiques crédibles, transparentes et efficaces. Toute personne qui accepte d'agir comme commissaire de l'Office, que ce soit à temps plein, partiel ou *ad hoc*, doit agir dans l'intérêt public, avec équité, intégrité, dignité, honneur et impartialité. Elle s'engage, notamment à respecter le code de déontologie de l'Office.

Dispositions générales

1. Les commissaires servent le public de façon irréprochable et au meilleur de leur connaissance.
2. Les commissaires évitent toute activité incompatible avec l'exercice de leurs fonctions ou qui risque de nuire à l'image et à la crédibilité de l'Office et de ses commissaires.
3. Les commissaires avisent la présidence de l'Office de toute situation qui risquerait d'entacher sa crédibilité ou celle de l'Office.
4. Les commissaires font preuve de neutralité politique dans l'exercice de leurs fonctions.
5. Les commissaires n'utilisent pas indûment leur titre ou leur statut de commissaire.
6. Les commissaires respectent la loi ainsi que les règles de procédure, les politiques et les orientations générales de l'Office. Dans leurs décisions touchant la bonne marche d'un mandat, ils respectent le principe de la saine gestion des ressources humaines, financières et matérielles.

Indépendance

7. Les commissaires évitent tout conflit d'intérêts. Ils évitent aussi de se placer dans une situation qui pourrait évoluer vers un conflit d'intérêts ou les mettre en position de vulnérabilité.
8. Les commissaires doivent informer sans délai la présidence de l'Office de toute situation pouvant mettre en cause leur indépendance ou leur impartialité.
9. Les commissaires ne peuvent accorder, solliciter ou accepter, pour eux-mêmes ou pour une autre personne, une faveur ou un avantage indu. Ils ne peuvent se laisser influencer par la perspective d'un tel avantage ni utiliser à leur profit un bien municipal ou une information privilégiée obtenue en leur qualité de commissaire.

Devoir de réserve

10. Les commissaires font preuve de réserve autant dans l'expression publique de leurs opinions politiques qu'à l'égard d'un projet controversé.
11. Les commissaires ne commentent pas publiquement les rapports de l'Office. Les rapports peuvent être présentés ou expliqués par la présidence de l'Office.
12. Durant leur mandat, les commissaires s'abstiennent de prendre position publiquement sur tout projet faisant l'objet d'un mandat de l'Office.

13. Durant leur mandat, les commissaires s'abstiennent de commenter publiquement les décisions relatives aux projets qui ont fait l'objet d'un rapport de l'Office. Après l'expiration de leur mandat, ils s'abstiennent de commenter publiquement les décisions relatives aux projets ayant fait l'objet d'un examen par une commission sur laquelle ils ont siégé.

La consultation publique

14. Les commissaires n'ont aucun intérêt particulier dans le dossier qui leur est confié. Ils n'ont ni participé à l'élaboration du projet ni émis publiquement d'opinion à son sujet. Ils n'occupent aucune fonction de décideur dans un organisme participant à la consultation.

15. Les commissaires acquièrent une connaissance aussi complète que possible du dossier et s'assurent d'en terminer l'analyse dans les délais fixés.

16. Les commissaires évitent toute rencontre privée avec les responsables et les personnes ressources liées au projet faisant l'objet d'une commission dont ils font partie.

17. En séance publique, les commissaires favorisent la participation pleine et entière des intéressés. Ils facilitent l'accès des citoyens à l'information, les aident à bien comprendre les projets et les incite à exprimer leur opinion sans contrainte.

18. Les commissaires appliquent la procédure avec équité à l'égard de tous les participants. Ils agissent en tout temps de la façon la plus transparente possible.

19. Les commissaires font preuve de réserve, de courtoisie, de sérénité et de considération envers tous les participants d'une consultation publique, quelles que soient leurs opinions et sans discrimination. Ils suscitent le respect mutuel de toutes les personnes qui assistent ou qui participent aux travaux de la commission.

20. Pour leur analyse et pour l'avis destiné au rapport de la commission, les commissaires n'utilisent que la documentation accessible au public dans le cadre de la consultation publique et l'information communiquée en assemblée ou en audience, ou après celles-ci, dans la mesure prévue aux règles de procédure de l'Office. Ils peuvent aussi utiliser les connaissances courantes des disciplines abordées et la littérature existante dans les domaines pertinents.

21. Les commissaires respectent en tout temps le caractère confidentiel des délibérations de la commission. Ils respectent aussi la confidentialité du rapport de la commission jusqu'à ce qu'il soit rendu public.

LA MISE EN ŒUVRE D'UNE CONSULTATION PUBLIQUE

Lorsqu'un mandat de consultation est confié à l'Office, la présidence nomme une commission formée de un ou plusieurs commissaires. Le secrétaire général, pour sa part, forme l'équipe qui appuiera les commissaires dans leur travail. L'Office s'assure ensuite qu'un dossier de documentation soit produit. Ce dossier est disponible aux bureaux de l'Office, sur son site Internet, de même qu'aux bureaux de dépôt établis selon la nature du dossier.

L'avis public

Après avoir reçu le mandat de tenir une consultation publique et complété le dossier de documentation, l'Office publie un avis convoquant une assemblée publique dans un ou plusieurs journaux distribués sur le territoire de la Ville de Montréal. L'avis public mentionne, notamment :

- > l'objet de la consultation publique;
- > les date, heure et lieu de la ou des séances de consultation publique;
- > les endroits où la documentation est disponible;
- > les délais et modalités de dépôt d'un mémoire, le cas échéant.

Les communications

Selon le cas, des moyens de communication supplémentaires sont utilisés pour aviser la population. À ce chapitre, l'Office peut recourir aux journaux locaux et aux quotidiens. En plus, l'Office produit généralement des feuillets distribués de porte en porte dans le secteur touché par un projet ou peut déposer des affiches et des dépliants dans des lieux publics. De même, l'Office expédie, à l'aide de listes d'envoi constituées en fonction de la nature des dossiers qui font l'objet de consultations, de l'information aux personnes, groupes et organismes intéressés. En outre, l'Office utilise des médias sociaux tels Facebook pour faire connaître ses consultations.

Le dossier de documentation

Le dossier de documentation évolue suivant les documents déposés tout au long du processus de consultation. Les pièces originales du dossier sont conservées à l'Office. Après la publication du rapport de la commission, le dossier de documentation demeure accessible aux bureaux de l'OCPM et sur son site Internet.

Le dossier de documentation comprend habituellement :

- > tout document descriptif ou explicatif du projet comprenant une synthèse des études ayant servi à son élaboration. Le document présente la raison d'être du projet, les principes et les orientations qui ont servi à son élaboration, ses principales caractéristiques et, le cas échéant, les options soumises à la consultation publique;
- > le dossier décisionnel préparé par les différentes instances de la Ville;
- > la documentation relative à la justification du projet, à ses divers aspects et à ses impacts;
- > au besoin, les extraits pertinents du plan et de la réglementation d'urbanisme en vigueur;
- > les principaux plans, cartes de localisation, esquisses et simulations visuelles nécessaires à la compréhension du projet, si applicable.

Les rencontres préparatoires de la commission

La commission rencontre habituellement le promoteur ainsi que les représentants de l'arrondissement et des services municipaux qui feront la présentation du projet en assemblée publique. De telles rencontres préparatoires servent à s'assurer que les dossiers de documentation sont complets et que la présentation est bien soutenue par des outils audiovisuels. La commission s'assure que les commissaires ont une bonne compréhension du projet à l'étude et que tous les intervenants comprennent bien leurs rôles respectifs et le déroulement d'une séance publique. La commission veille à ce que chacun soit prêt à répondre à toutes les questions pertinentes, telles l'impact, les conséquences et les étapes ultérieures du projet. Les comptes-rendus de ces rencontres préparatoires sont versés sur le site Internet de l'Office.

La tenue de la consultation publique

La consultation se déroule toujours en deux parties distinctes : la période de questions et l'expression des opinions.

La première partie permet aux participants, de même qu'à la commission d'entendre la description du projet soumis à la consultation publique et la présentation du cadre réglementaire en plus de poser des questions sur le projet. Durant cette première partie, ce sont les représentants du promoteur et des services municipaux qui présentent eux-mêmes les composantes du projet et répondent aux questions du public et des commissaires. Il peut arriver que des ateliers ou des séances thématiques visant à examiner un aspect particulier du projet sous étude soient organisés dans le cadre de la première partie.

La deuxième partie permet aux participants d'exprimer leurs préoccupations, leurs opinions et leurs commentaires sur le projet. Leur intervention peut se faire sous forme de mémoire écrit aussi bien que de commentaires oraux. Dans cette deuxième partie, les représentants du promoteur et des services municipaux n'interviennent plus, bien qu'ils puissent être présents dans la salle. À la fin de la deuxième partie, un représentant du promoteur ou de la Ville peut demander à exercer un droit de rectification afin d'apporter une correction ou une précision sur des données factuelles. Ces deux parties sont séparées par un délai intermédiaire variable d'environ 21 jours pour permettre aux participants de préparer leur mémoire ou leur énoncé d'opinion.

Toutes les séances d'une consultation sont publiques. Elles doivent être tenues dans un lieu approprié et accessible à la population. Les séances sont enregistrées et, généralement, les débats sont pris en notes sténographiques rendues publiques avec la documentation.

Selon la nature ou la complexité des dossiers faisant l'objet des consultations, d'autres formules peuvent être utilisées, telles des colloques, conférences, séminaires, journées portes ouvertes, consultation en ligne, etc.

L'analyse et le rapport de la commission

À la suite de la consultation publique, la commission prépare un rapport qui est déposé au comité exécutif et au conseil municipal. Les rapports de l'Office comprennent habituellement une description sommaire du projet à l'étude ainsi qu'un résumé des préoccupations des participants. La commission complète ensuite son analyse et fait ses recommandations. Ce rapport est rendu public au plus tard dans les quinze jours suivant son dépôt au maire et au président du comité exécutif.

LE DÉROULEMENT TYPIQUE D'UNE ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION STANDARD

Le président ouvre l'assemblée et expose le mandat confié à l'Office de consultation publique. Il présente les personnes affectées à la commission, notamment le ou les autres commissaires, et invite les responsables et les personnes ressources à se présenter.

Le président explique le fonctionnement de l'assemblée qui se déroulera en deux parties : la première est consacrée à la présentation du projet et aux questions des citoyens, et la seconde, à leurs commentaires et opinions. Les séances sont enregistrées et les enregistrements seront accessibles au public dans le dossier de documentation. De plus, les notes sténographiques des séances seront disponibles sous format écrit pour consultation ou en version électronique sur le site Internet de l'Office. Le président déclare qu'il ne permettra aucune forme de manifestation ni remarque désobligeante et ni propos diffamatoires, et ce, dans le but de favoriser des débats sereins.

À l'invitation du président, les responsables présentent le projet et expliquent le cadre réglementaire dans lequel il s'inscrit.

Le président annonce que les personnes désirant poser des questions doivent d'abord s'inscrire au registre et qu'elles peuvent maintenant le faire. Un participant peut intervenir plusieurs fois, mais il devra chaque fois se réinscrire.

Le président invite les personnes dans l'ordre d'inscription. Les questions sont adressées au président, qui les dirige au responsable ou aux personnes ressources pouvant y répondre. Le président et les commissaires peuvent poser toute question susceptible d'éclairer le public sur l'objet de la consultation.

Le président s'assure que toute question obtienne réponse. Si la réponse ne peut être donnée au cours de la séance, elle devra être fournie par écrit dans les meilleurs délais et sera versée au dossier de documentation.

Le président met fin à la période de questions quand la liste des personnes inscrites est épuisée et qu'il n'y a pas d'information supplémentaire à obtenir.

Le président invite les citoyens à signifier au secrétariat de l'Office leur intention de présenter une opinion à la commission et les invite à la séance qui entendra les mémoires qui a lieu généralement trois semaines plus tard. Un participant ne peut intervenir qu'une fois pour présenter son opinion.

Le président invite les personnes dans l'ordre convenu au préalable entre les citoyens et le secrétariat de l'Office lors de leur inscription. Après chaque présentation, le président ou les commissaires peuvent poser des questions aux intervenants dans le but d'assurer une bonne compréhension des opinions exprimées.

À la fin de la séance, le président peut, selon les modalités qu'il établit, entendre un représentant du promoteur ou de la Ville qui souhaite rectifier des faits ou corriger des données objectives.

Une fois les opinions et commentaires entendus, le président déclare que l'assemblée publique est terminée.

ANNEXE IV

LISTE DES EMPLOYÉS ET COLLABORATEURS EN 2016



Employés

Louis-Alexandre Cazal
Luc Doray
Lizon Levesque
Élise Naud
Faustin Nsabimana
Jimmy Paquet-Cormier
Anik Pouliot
Gilles Vézina

Collaborateurs

Raphaëlle Aubin
Matthieu Bardin
Estelle Beaudry
Alain Benoit
Michèle Bernier
Loïc Bouffard-Dumas
Brunelle-Amélie Bourque
Élisabeth Doyon
Julie Dubé
Louis Garneau
Joanne Gibbs
Guy Grenier
Félix Hébert

Félix Jobin
Laurent Maurice Lafontant
Christelle Lollier-Théberge
Patrice Martin
Francis Miller
Denise Mumporeze
Caio Paquez Lucon
Olivier Rinfret
Karl Skelton
Nicole Uwimana
Akos Verboczy
Stéphanie Wells



**OFFICE
DE CONSULTATION PUBLIQUE
DE MONTRÉAL**

1550, rue Metcalfe
Bureau 1414
Montréal (Québec)
H3A 1X6

Téléphone : 514 872-3568
info@ocpm.qc.ca

ocpm.qc.ca